

PRÉDESTINATION

DE LA PRÉDESTINATION DES SAINTS.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

*In Oeuvres complètes de Saint Augustin, sous la direction de M. Raulx, Tome XVI ème
Bar-le-Duc 1871, pp. 321-348*

CHAPITRE PREMIER. SAINT AUGUSTIN SE REND AU DÉsir QUI LUI EST
MANIFESTÉ.

CHAPITRE II. LA FOI EST ELLE-MÊME UN DON DE DIEU.

CHAPITRE III. ERREUR DE SAINT AUGUSTIN SUR CETTE MATIÈRE.
AVANT SON ÉPISCOPAT.

CHAPITRE IV. NOUS AVONS TOUT REÇU DE DIEU.

CHAPITRE V. LA GRACE SEULE DISCERNE LES HOMMES ENTRE EUX.

CHAPITRE VI. LES VOIES DE DIEU SONT IMPÉNÉTRABLES.

CHAPITRE VII. LA FOI ET LES OEUVRES.

CHAPITRE VIII. LA PAROLE ET L'ENSEIGNEMENT DU PÈRE.

CHAPITRE IX. SAINT AUGUSTIN JUSTIFIE LE LANGAGE TENU PAR LUI A
UNE AUTRE EPOQUE.

CHAPITRE X. LA FOI EST UN DON DE DIEU.

CHAPITRE XI. C'EST DIEU QUI NOUS FAIT FAIRE LE BIEN.

CHAPITRE XII. NOUS SERONS JUGÉS SUR NOS OEUVRES RÉELLES.

CHAPITRE XIII. LE BAPTÊME N'EST PAS DONNÉ DANS LA PRÉVISION DE
LA PÉNITENCE.

CHAPITRE XIV. LES PÉLAGIENS CONDAMNÉS PAR L'ÉCRITURE ET LA
TRADITION.

CHAPITRE XV. L'HUMANITÉ DE JÉSUS-CHRIST PRÉDESTINÉE
GRATUITEMENT.

CHAPITRE XVI. LES DONs ET LA VOCATION DE DIEU SONT SANS
REPENTANCE.

CHAPITRE XVII. C'EST DIEU QUI LE PREMIER CHOISIT LES HOMMES.

CHAPITRE XVIII. DIEU NOUS A CHOISIS AFIN QUE NOUS FUSSIONS
SAINTS ET IMMACULÉS.

CHAPITRE XIX. DIEU OPÈRE EN NOUS LE COMMENCEMENT MÊME DE LA
FOI.

CHAPITRE XX. DIEU AGIT SURTOUT EN VUE DE NOTRE BONHEUR
ÉTERNEL.

CHAPITRE XXI. CONCLUSION.

[Haut du document](#)

DE LA PRÉDESTINATION DES SAINTS (1).

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

Le parti des semi-pélagiens, dans les Gaules, avait pour chef le célèbre Jean Cassien, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille. Saint Prosper d'Aquitaine, illustre disciple d'Augustin sur la Grâce, et retiré temporairement à Marseille, était chaque jour le témoin attristé des luttes soutenues par les plus hauts personnages de la Gaule contre la doctrine de l'évêque d'Hippone. Dans une lettre qu'il adressa à ce dernier, il le mit au courant de tout ce qui se passait autour de lui et le supplia de venir en aide à la vérité méconnue. Il cite même au nombre des adversaires le grand évêque d'Arles, Hilaire. Un autre laïque vint unir sa faible voix à celle de saint Prosper; ce fut Hilaire, moine de Syracuse, lequel marque avec plus de précision encore que saint Prosper les divers points sur lesquels les semi-pélagiens des Gaules s'éloignaient de la doctrine de saint Augustin. C'est donc à la prière de ces deux chers fils que saint Augustin composa deux nouveaux livres: celui de la Prédestination des Saints et celui du Don de la Persévérance.

Dans le premier de ces deux livres, le Docteur réunit les preuves les plus frappantes, tirées de l'Écriture, pour établir que la foi est un don de Dieu, et non pas l'oeuvre, de la volonté humaine; il raconte son erreur à ce sujet depuis l'année 394 jusqu'à l'année 397, époque de ses livres à Simplicien, et cite sa rectification sur ce point. Il parle d'une vocation qui se fait selon le décret de la volonté de Dieu, vocation, qui n'est pas commune à tous les appelés, mais qui est particulière aux prédestinés; il caractérise la différence entre la prédestination et la grâce; l'une est la préparation de la grâce dans les conseils de Dieu, l'autre est le don actuel qu'il nous en fait. On ne saurait lire ces deux livres sans un respect particulier et une sorte d'émotion religieuse, car ce sont les derniers ouvrages que saint Augustin ait achevés.

CHAPITRE PREMIER. SAINT AUGUSTIN SE REND AU DÉSIR QUI LUI EST MANIFESTÉ.

1. Nous connaissons ces paroles de saint Paul aux Philippiens : « Il ne m'est pas pénible, et il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses (2) ». Toutefois, écrivant aux Galates, et remarquant qu'il avait assez fait pour eux, et qu'il ne leur avait pas épargné le ministère de la parole, le même Apôtre s'écriait : « Du reste, que personne n'exige de moi de nouveaux travaux », ou selon plusieurs manuscrits : « Que personne ne me cause de nouvelles peines (3) ». De mon côté, je ne puis taire la peine que j'éprouve, en voyant l'économie de la grâce toujours attaquée malgré le nombre et l'évidence des oracles divins qui en prouvent si bien la gratuité absolue, car la grâce n'est plus une grâce si elle est donnée à cause et en proportion de nos mérites. Toutefois, frères bien-aimés, Prosper et Hilaire, le zèle et la charité avec lesquels vous protestez contre ces erreurs qui ont déjà fait tant de victimes; le désir si pressant que vous me témoignez de recevoir de moi un nouvel ouvrage après tant de livres et de lettres que

1. Voir la lettre de saint Prosper, tom. III, pag. 55, et celle d'Hilaire, tom. III, pag. 59. — 2. Philipp. III, 1. — 3. Gal. VI, 17.

j'ai composés sur cette matière; tout cela m'inspire pour vous une affection que je ne puis dépeindre, et cependant je n'ose dire encore que je vous aime comme je le dois. Voilà pourquoi je ne puis me refuser à vous répondre, et à traiter, non point avec vous, mais par vous, un sujet qui me paraissait épuisé.

2. Dans mes lettres je crois voir ces frères pour lesquels vous déployez un zèle si

louable, afin de les détromper sur cette sentence poétique : « Chacun est à soi-même sa propre espérance (1) », et de leur épargner cette condamnation port plus poétique, mais prophétique: « Maudit soit celui qui place dans l'homme son espérance (2) » ; il me semble dès lors que je dois les traiter comme l'Apôtre traitait ceux à qui il disait: « Si vous avez quelque autre sentiment de vous-mêmes, Dieu vous révélera ce que vous devez en croire ». En effet, la prédestination des saints est pour eux une matière entièrement ignorée; et cependant, s'ils ont sur ce point quelque autre sentiment, Dieu leur révélera ce qu'ils doivent en croire pourvu qu'ils profitent des lumières qui déjà leur ont été données. Voilà pourquoi ces paroles : « Si vous avez quelque autre sentiment de vous-mêmes, Dieu vous révélera ce que vous devez en croire », sont immédiatement

1. Enéide, liv. XI, v. 309. — 2. Jérém. XVII, 5.

322

suivies de celles-ci : « Cependant, pour ce qui regarde les connaissances auxquelles nous sommes déjà parvenus, appliquons-les fidèlement (1) ».

Or, ces frères, que vous entourez d'une sainte et affectueuse sollicitude, en sont arrivés à croire avec l'Eglise de Jésus-Christ, la transmission du péché du premier homme au genre humain tout entier, et pour effacer cette souillure l'application nécessaire à chacun de la justice du second Adam. Ils avouent également que la volonté des hommes est prévenue par la grâce de Dieu, et que personne ne peut se suffire à lui-même, soit pour commencer, soit pour compléter une bonne oeuvre. Toutes ces vérités qu'ils proclament sont autant de points qui les séparent de l'erreur des Pélagiens. Si donc ils marchent à la lumière de ces vérités; s'ils prient celui qui donne l'intelligence, supposé qu'ils se trompent sur la prédestination, Dieu lui-même leur révélera ce qu'ils doivent en croire. De notre côté, prodiguons-leur le témoignage de notre affection, et le ministère de notre parole, dans le but, autant du moins que Dieu nous en fera la grâce, de leur offrir par ce livre les enseignements les plus convenables et les plus utiles. Savons-nous si Dieu n'a pas résolu de se servir de notre bassesse pour opérer en eux ces précieux résultats ? trop heureux serons-nous de les servir dans la libre charité de Jésus-Christ.

[Haut du document](#)

CHAPITRE II. LA FOI EST ELLE-MÊME UN DON DE DIEU.

3. Et d'abord, nous devons prouver que la foi qui nous rend chrétiens est elle-même un don de Dieu ; puissions-nous le faire d'une manière plus victorieuse encore que nous ne l'avons fait dans de si grands et si nombreux volumes. Avant tout je dois réfuter ceux qui prétendent que les oracles divins cités par nous à l'appui de notre thèse, ne prouvent qu'une chose, c'est que la foi à laquelle nous parvenons par nos propres forces, ne doit attendre son accroissement que de la grâce de Dieu. En d'autres termes, ils soutiennent que ce n'est pas Dieu qui nous donne la foi, mais que c'est lui qui l'augmente en nous, en vue du mérite que nous avons acquis en adhérant de nous-mêmes aux vérités de la foi.

1. Philipp. III, 15, 16.

Une telle doctrine ne se confond-elle pas avec celle que Pélagie s'est vu contraint de

condamner, comme les Actes en font foi, dans le jugement épiscopal de Palestine? Il dit anathème à cette proposition : « La grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites » ; or, c'est l'affirmer de nouveau que de soutenir que le commencement de la foi n'est point une grâce de Dieu, et que cette grâce n'intervient en nous que pour augmenter cette foi et l'élever à toute sa plénitude, et à toute sa perfection. D'où il suivrait que les premiers, et avant toute grâce surnaturelle, nous offrons à Dieu le commencement de notre foi, afin que Dieu lui donne son couronnement et nous accorde à nous-mêmes toutes les autres grâces que nous lui demandons avec foi.

4. Une telle opinion ne doit-elle pas disparaître devant l'énergie de ces paroles : « Qui lui a donné quelque chose le premier pour en prétendre récompense? car tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui (1) ». Le commencement même de la foi de qui nous vient-il, si ce n'est de Dieu ? Ce commencement serait-il excepté de ces paroles : « Tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui ? » Dira-t-on, que celui qui déjà a commencé de croire, n'a acquis aucun mérite aux yeux de Celui en qui il a cru; que par conséquent, ce n'est plus qu'à titre de récompense que ; la libéralité divine nous accorde les autres, biens; et que dès lors la grâce de Dieu ne nous est plus donnée que selon nos mérites, proposition que Pélage a dû condamner, pour s'épargner à lui-même la condamnation dont il était menacé ? Le seul moyen, dès lors, d'échapper entièrement à cette proposition ; condamnable, c'est de prendre dans son sens véritable cette parole de l'Apôtre : « C'est une grâce qu'il vous a faite en vue de Jésus-Christ, non-seulement de ce que vous croyez en lui, mais encore de ce que vous souffrez pour lui (2) ». Croire et souffrir ce sont donc li deux choses qui ne sont en nous que par un don spécial de Dieu. L'Apôtre ne dit pas : De ce que vous croyez en lui d'une manière plus entière et plus parfaite; mais simplement : « De ce que vous croyez en lui ». Ailleurs saint Paul proclame qu'il a obtenu miséricorde, et non point pour devenir plus fidèle, mais pour être fidèle (3); car il savait que ce n'était pas

1. Rom. XI, 35, 36. — 2. Philipp. I, 29. — 3. I Cor. VII, 25.

323

lui qui le premier avait offert à Dieu le commencement de la foi, pour en recevoir l'augmentation ; mais que, s'il était devenu fidèle, c'était par le don gratuit de Celui qui l'avait appelé à l'apostolat. Le commencement de sa foi nous est décrit dans un livre très-connu, et dont nous faisons solennellement la lecture dans nos temples. Adversaire déclaré, et persécuteur de cette foi qu'il voulait détruire, il l'embrasse tout à coup sous l'action d'une grâce plus puissante que sa volonté même. C'est ainsi qu'il se convertit à la foi de Celui à qui le Prophète adressait ces paroles : « En nous convertissant vous nous vivifierez (1) ». Non-seulement donc Paul veut croire après avoir refusé de croire, mais après avoir persécuté cette même foi, il souffrira lui-même persécution pour la propager et la défendre. C'est ainsi qu'il avait reçu de Jésus-Christ la grâce, non-seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui.

5. Célébrant donc la puissance de cette grâce qui, loin de nous être donnée selon nos mérites, devient le principe efficace de tous nos mérites, il s'écriait : « Nous ne sommes pas capables de former nous-mêmes aucune bonne pensée comme venant de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables (2) ». Qu'ils veulent bien peser et méditer ces paroles, ceux qui prétendent que le commencement de la foi vient de nous, et que nous n'avons besoin de Dieu que pour en obtenir l'accroissement. N'est-il pas évident qu'il faut penser avant de croire? Peut-on croire quelque chose, avant d'avoir pensé que l'on doit croire? Sans doute, il arrive parfois que la pensée, dans son vol rapide, semble entraîner à sa suite la volonté de croire, de manière que cette pensée et cette volonté ne forment pour ainsi dire qu'un seul et même acte physiquement indivisible ; cependant, il n'en est pas moins nécessaire que les vérités crues par la foi ont été préconçues par une pensée préliminaire. Du reste, croire, ce n'est pas autre chose

qu'adhérer à sa pensée. De ce que l'on pense il ne s'ensuit pas que l'on croit, car il en est plusieurs qui ne pensent que pour ne pas croire; Irais celui qui croit, pense par là même, il pense en croyant, et il croit en pensant. Si donc, selon l'Apôtre, c'est un dogme religieux, que nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes

1. Ps. LXXXIV, 7. — 2. II Cor. III, 5.

aucune bonne pensée comme venant de nous-mêmes, et si c'est Dieu seul qui nous en rend capables; n'est-il pas certain par là même, que nous ne sommes pas capables de croire par nous-mêmes, puisque la pensée précède toujours la foi; n'est-il pas certain aussi que c'est Dieu seul qui nous rend capables de commencer à croire? Si donc il est de foi que personne ne peut par ses propres forces commencer ou achever une bonne oeuvre, et vos lettres me prouvent que ces frères sont d'accord avec nous sur ce point (1), d'où il suit que pour toute bonne oeuvre à commencer ou à achever, nous avons besoin du secours de Dieu ; j'en conclus rigoureusement que personne ne peut par ses propres forces avoir le commencement ou le couronnement de la foi, et qu'il nous faut pour cela le secours de Dieu. En effet, si la foi n'est point pensée, elle est nulle; or, nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, et c'est Dieu qui nous en rend capables.

6. Frères bien-aimés de Dieu , prenons garde que ce ne soit de la part de l'homme un acte d'orgueilleuse révolte contre Dieu, de soutenir qu'il accomplit en lui-même ce que le Seigneur a promis. La foi des nations n'a-t-elle pas été promise à Abraham , et Abraham, rendant gloire à Dieu, a cru fermement que Dieu est tout-puissant pour accomplir ses promesses (2)? Celui qui opère la foi des nations, c'est donc celui qui est tout-puissant pour accomplir ses promesses. Or, si Dieu opère notre foi, en nous amenant à croire par son action mystérieuse dans nos coeurs; devons-nous craindre qu'il ne puisse pas accomplir toute son oeuvre, de telle sorte que l'homme s'en attribue le commencement, et se flatte de mériter par là que Dieu vienne y mettre la dernière main ? S'il en est ainsi, voyez s'il est encore possible d'admettre que la grâce nous est donnée selon nos mérites, d'où il suivrait que la grâce n'est plus une grâce. En effet, ne devient-elle pas une véritable dette, au lieu de rester un don purement gratuit? Celui qui croit n'a-t-il pas un droit réel d'exiger de Dieu l'accroissement de sa foi, de telle sorte que la foi accrue ne soit que la récompense de la foi commencée? d'où il suivrait que ce n'est plus en vertu d'une grâce, mais en vertu d'un droit que

1. Lettre d'Hilaire, n. 2. — 2. Rom. IV, 20, 21.

324

cette récompense est imputée à ceux qui croient. Pourquoi ne pas attribuer à l'homme l'oeuvre tout entière, de telle sorte que celui qui a pu se donner ce qu'il n'avait pas, pût également augmenter ce qu'il avait acquis? du moins, je ne vois pas pour quel motif on s'arrêterait en si beau chemin. Ce serait, sans doute, parce qu'on craindrait de se mettre en contradiction trop manifeste avec les passages de l'Ecriture les plus clairs, et attestant si hautement que la foi, principe de toute piété, est un don de Dieu. Par exemple : « Dieu a départi à chacun la mesure de la foi (1) ; à nos frères, paix et charité avec la foi par Dieu le Père, et Notre-Seigneur Jésus-Christ (2) »; et autres témoignages du même genre. Voulant donc ne pas se mettre en contradiction avec des oracles aussi formels, et en même temps s'attribuer le mérite de la foi, le semi-pélagien fait entrer pour ainsi dire l'homme et Dieu en composition, de manière à leur attribuer à chacun une partie de la foi, sauf pourtant à se faire honneur de la première, en laissant la dernière à Dieu. Il exige le concours des deux, mais d'abord celui de l'homme et ensuite celui de Dieu.

CHAPITRE III. ERREUR DE SAINT AUGUSTIN SUR CETTE MATIÈRE, AVANT SON ÉPISCOPAT.

7. Il est un docteur, aussi humble que pieux, qui ne parlait pas ainsi. J'ai nommé le bienheureux Cyprien, qui s'écriait : « Nous ne devons nous glorifier de rien, puisque rien ne nous appartient (3) ». Comme preuve il invoque ce témoignage de l'Apôtre : « Qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu ? Si donc vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu (4) ? » Après avoir médité ce passage, j'ai compris moi-même que c'était une erreur de ma part de penser que la foi par laquelle nous croyons en Dieu, n'est pas un don de Dieu, mais notre œuvre exclusivement personnelle, et le principe à l'aide duquel nous obtenons de Dieu les secours dont nous avons, besoin pour vivre ici-bas dans la tempérance, la justice et la piété. Je ne croyais pas que la foi dût être prévenue en nous par la grâce de Dieu, avant de nous donner le droit d'obtenir ce

1. Rom. XII, 3. — 2. Eph. VI, 23. — 3. A Quirinus, liv. III, ch. IV. — 4. I Cor. IV, 7.

que nous demandions en vue du salut. J'avouais bien que nous ne pouvons croire qu'autant que la vérité nous est annoncée; mais le consentement que nous donnons à la prédication de l'Évangile, je le regardais comme notre œuvre propre, et dépendant exclusivement de notre propre volonté. Que j'aie partagé cette erreur, c'est ce que prouvent clairement quelques-uns de mes ouvrages composés avant mon épiscopat.

De ce nombre se trouve celui que vous me signalez dans vos lettres (1), et dans lequel je commentais certaines propositions de l'épître aux Romains. Plus tard enfin je composai une rétractation de mes ouvrages; déjà même deux de ces livres étaient écrits lorsque je reçus vos volumineux écrits; et arrivé dans le premier livre à l'Exposition de quelques propositions tirées de l'épître de saint Paul aux Romains, voici ce que j'écrivais : « Examinant ce que Dieu a choisi dans l'enfant qui n'était pas encore né, et à qui il a dit que son allié serait son serviteur; examinant aussi ce que Dieu a repoussé dans cet autre enfant qui n'était pas encore né non plus, et qui devait être l'aîné, je remarque que c'est à eux que s'applique la parole prophétique, bien que formulée longtemps après : J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esau (2), et je poursuis mon raisonnement . Dieu ne choisit donc pas les oeuvres de chacun par sa prescience des oeuvres qu'il donnera à chacun d'opérer; mais il choisit la foi par sa prescience, en choisissant pour lui donner l'Esprit-Saint, celui qu'il sait devoir croire en lui, afin qu'il obtienne la vie éternelle en faisant le bien. Je n'avais pas alors recherché; avec assez de soin, ni trouvé exactement ce qu'est l'élection de la grâce. L'Apôtre dit à ce sujet : Ceux qui étaient de reste ont été sauvés par l'élection de la grâce (3). Elle ne serait pas grâce, s'il y avait des mérites qui la précédassent; sans quoi ce qui serait donné, serait moins donné comme nue grâce, que rendu aux mérites comme une dette. D'où il suit que ce que j'ai dit aussi tôt après. L'Apôtre remarque, en effet, que c'est le même Dieu qui opère tout en tous (4), mais il ne dit nulle part : Dieu croit tout en tous; et ce que j'ai ajouté : Si nous croyons, c'est notre oeuvre, mais ce que nous

1. Lettre d'Hilaire, n.3. — 2. Rom. IX, 13, et Malach. I, 3. — 3. Rom. XI, 5. — 4. I Cor. XII, 6.

faisons de bien vient de Celui qui donne l'Esprit-Saint aux croyants , je ne l'eusse pas dit, si j'avais su que la foi même fût a comptée au nombre des dons de Dieu, lesquels sont faits par le même Esprit. L'un et l'autre nous appartiennent à cause du libre arbitre de notre volonté ; et cependant l'un a et l'autre nous sont donnés par l'Esprit de foi et de charité. La charité, en effet, n'est pas seule, mais, comme il est écrit : La charité a avec la foi vient de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1) ».

« Quand j'ai dit peu après : Il nous appartient de croire et de vouloir ; il appartient à Dieu de donner à ceux qui croient et qui a veulent la faculté de faire le bien par le Saint-Esprit, par lequel la charité est répandue dans nos coeurs, j'ai eu raison; mais, a par la même règle, l'un et l'autre appartiennent à Celui qui lui-même prépare la volonté, comme l'un et l'autre nous appartiennent, puisque rien ne se fait sans notre volonté. Lorsque j'ai dit ensuite : Nous ne pouvons vouloir sans que nous soyons appelés; et quand nous avons voulu, par suite de cet appel notre volonté et notre course ne suffisent pas, à moins que Dieu ne fournisse des forces à ceux qui courent et les conduise là où il les appelle ; et aussi quand j'ai ajouté : Il est donc manifeste que le bien a que nous faisons n'est pas l'oeuvre de notre volonté et de notre mouvement, mais de la miséricorde de Dieu (2), j'ai été absolument a dans le vrai. Mais je n'ai que très-peu parlé de la vocation elle-même qui a lieu selon le dessein de Dieu ; elle n'est pas telle chez tous les appelés, mais seulement chez les élus. C'est pourquoi ces paroles ajoutées peu après : De même que les élus de Dieu commencent par la foi, non par les oeuvres, à mériter le don de Dieu pour faire le bien, ainsi les damnés commencent par l'infidélité et l'impiété à mériter la peine, cette peine qui est elle-même le principe de leurs mauvaises actions ; ces paroles sont très justes; mais que le mérite de la foi est a lui-même un don de Dieu, je ne l'ai pas a dit, je n'ai pas pensé non plus qu'il le fallait a rechercher. Ailleurs j'ai dit : Celui dont il a pitié, Dieu le fait bien agir; celui qu'il endurecit (3), a il le laisse mal agir. Mais cette miséricorde

1. Eph. VI, 23. — 2. Rom. IX, 16. — 3. Id. 18.

est accordée au mérite précédent de la foi, et cet endurcissement est dû à l'impiété précédente. Cela est vrai ; mais il fallait, de plus, rechercher si le mérite de la foi vient de la miséricorde de Dieu, c'est-à-dire si cette miséricorde se rencontre dans l'homme seulement parce qu'il est fidèle, ou si elle s'y est rencontrée afin qu'il le fût. Nous avons lu, en effet, ce que dit l'Apôtre : J'ai obtenu miséricorde pour être fidèle (1); il ne dit pas : Parce que j'étais fidèle. Au fidèle est donc accordée la miséricorde, mais elle lui fut aussi accordée pour être fidèle; aussi ai-je eu parfaitement le droit d'écrire en un autre endroit du même livre : Si nous sommes appelés à la foi, non par nos oeuvres, mais par la miséricorde de Dieu ; et si par cette même miséricorde il est accordé aux croyants de bien faire, cette miséricorde ne doit pas être refusée aux gentils; cependant je n'ai pas apporté tous les soins nécessaires pour traiter de cette vocation qui a lieu par le dessein de Dieu (2) ».

[Haut du document](#)

CHAPITRE IV. NOUS AVONS TOUT REÇU DE DIEU.

8. Vous voyez clairement ce que je pensais alors de la foi et des oeuvres, quoique je fusse préoccupé de montrer toute l'importance de la grâce de Dieu. Cette opinion est partagée par ceux de nos frères dont vous me parlez; ce qui prouve qu'ils ont été plus

désireux de lire mes livres que d'avancer avec moi dans l'étude d'un sujet aussi grave. Avec un peu de bonne volonté ils auraient trouvé la solution de cette question, d'après la vérité des saintes Ecritures, dans le premier de mes deux livres adressés à Simplicien, d'heureuse mémoire, évêque de Milan et successeur de saint Ambroise. J'avais composé ces livres dès le début de mon épiscopat. Il peut se faire, toutefois, qu'ils n'aient aucune connaissance de ces livres, et dans ce cas, je vous prierais de les leur adresser. Parlant du premier de ces deux ouvrages, dans le second livre des Rétractations, je disais : « Des livres que j'ai composés étant évêque , les deux premiers sont adressés à Simplicien, évêque de Milan, successeur du bienheureux Ambroise. Ils traitent de diverses questions, dont deux, tirées de l'épître de saint Paul aux Romains,

1. I Cor. VII, 25. — 2. Rétract. liv. I, ch. XXIII, n. 3, 4.

326

occupent le premier livre. La première a été soulevée à propos de cette parole : Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? Nullement, jusqu'à celle-ci : Qui me délivrera du corps .de cette mort? La grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). Dans a cette partie, les mots de l'Apôtre : La loi est spirituelle, et moi je suis charnel, etc. (2) ; mots par lesquels il expose le conflit de la chair et de l'esprit, je les ai expliqués comme ne s'appliquant qu'à l'homme encore placé sous la loi et non sous la grâce. Bien longtemps après j'ai compris que ces mots peuvent s'appliquer, et avec plus de probabilité encore, à l'homme spirituel.

La seconde question de ce même livre a comprend depuis cette parole : « Non-seulement elle, mais aussi Rébecca, qui conçut en même temps deux fils d'Isaac notre père, a jusqu'à celle-ci : Si le Seigneur des armées ne nous avait réservé un rejeton , nous a fussions devenus comme Sodome et semblables à Gomorrhe (3). Nous avons travaillé dans cette discussion pour le libre arbitre a de la volonté humaine. Mais la grâce de Dieu a vaincu, et nous n'avons pu arriver à rien autre qu'à reconnaître que l'Apôtre avait dit avec la plus éclatante vérité . Car qui te discerne ? Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu? Or, si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu comme si tu ne l'avais pas reçu (4)? C'est ce que le martyr Cyprien voulait aussi démontrer, et ce qu'il a exprimé entièrement dans a ce titre de chapitre. Il ne faut nous glorifier de rien, car nous n'avons rien (5) ».

Voilà pourquoi je disais précédemment que ma conviction s'était surtout formée sur ce passage de l'épître de saint Paul. Jusque-là je suivais un autre sentiment, mais dans mon ouvrage à Simplicien , au moment où je cherchais la solution, Dieu m'a révélé ce que je devais en croire. Ainsi donc, ce passage de l'Apôtre, si bien fait pour réprimer l'orgueil de l'homme : « Qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu? » ne permet à aucun fidèle de dire : J'ai la foi sans l'avoir reçue. Cette parole orgueilleuse est formellement contredite par la réponse de l'Apôtre. Il n'est même pas possible de dire : Quoique je n'aie pas la foi parfaite, j'en ai du moins le commencement, car c'est par là que j'ai d'abord cru en Jésus-

1. Rom. VII, 7-25. — 2. Id. 14. — 3. Rom. IX, 10-29. — 4. I Cor. IV, 7. — 5. Rétract. liv. II, ch. I, n.1.

Christ. Ecoutons cette réponse : « Qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu (1) ?

[Haut du document](#)

CHAPITRE V. LA GRACE SEULE DISCERNE LES HOMMES ENTRE EUX.

9. Nos adversaires soutiennent qu'on ne peut pas dire de cette foi : « Qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu? » parce que, selon eux, la nature humaine, quoique corrompue, a gardé cette puissance de croire comme un reste de l'état parfait dans lequel elle a été créée (2). Or, on voit que leur raisonnement pêche par sa base, dès que l'on cherche la pensée qui inspirait saint Paul. Son but était d'empêcher l'homme de se glorifier en lui-même. En effet, des dissensions s'étaient élevées entre les chrétiens de Corinthe, et l'on entendait chacun d'eux s'écrier : « Pour moi je suis à Paul, et moi je suis à Apollo, et moi je suis à Cépha (3) ». De là cette réponse de l'Apôtre : « Dieu a choisi les moins sages selon le monde pour confondre les sages; il a choisi les faibles selon le monde pour confondre les puissants; et il a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qu'il y a de plus grand, afin qu'aucun ne se glorifiât devant Dieu ». Ce langage prouve clairement de la part de l'Apôtre l'intention d'humilier l'orgueil de l'homme, qui voudrait se glorifier en lui-même ou dans ses semblables. Paul avait dit : « Afin qu'aucun homme ne se glorifiât devant Dieu » ; voulant nous montrer ensuite Celui en qui seul nous pouvons nous glorifier, il ajoute aussi tôt : « C'est par cette voie que vous êtes établis en Jésus-Christ, qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption, afin que, selon la parole de l'Écriture, celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur (4) ». Plus loin le même Apôtre formule toute sa pensée dans les paroles suivantes : « Vous êtes encore charnels, car puisqu'il y a parmi vous des jalousies, des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels et que vous vous conduisez selon l'homme? »

1. I Cor. IV, 7. — 2. Lettre d'Hilaire, n. 4. — 3. I Cor. I, 12, 27-31.

327

En effet, puisque l'un dit : Je suis à Paul ; et l'autre : Je suis à Apollo, n'êtes-vous pas charnels encore? Qu'est donc Paul, et qu'est Apollo ? Ils sont les ministres de Celui en qui vous avez cru, chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur. C'est moi qui ai planté, c'est Apollo qui a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement. C'est pourquoi celui qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien, mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement ». Ne comprenez-vous pas que le but de l'Apôtre c'est d'humilier l'homme et de tout rapporter à Dieu seul? Il proclame que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, et que tout vient de Dieu qui donne l'accroissement; il va même jusqu'à dire que c'est à Dieu seul que l'on doit rapporter l'oeuvre de celui qui plante et de celui qui arrose, « chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur. C'est moi qui ai planté, c'est Apollo qui a arrosé ». Poursuivant toujours son but, il en vient à s'écrier : « Que personne donc ne mette sa gloire dans l'homme (1) ». Il avait dit déjà : « Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur ». Enfin, après ces développements et tous ceux qui en découlent, il manifeste clairement sa pensée dans ces paroles : « Du reste, j'ai proposé ces choses dans ma personne et dans celle d'Apollo, à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple à n'avoir pas de vous-mêmes d'autres sentiments que ceux que je viens de signaler, prenant garde à ne pas vous enfler d'orgueil les uns contre les autres pour autrui. Car, qui donc met de la différence entre vous ? Qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu (2) ? »

10. Devant cette intention des plus manifestes de s'élever contre l'orgueil humain, et de nous apprendre que ce n'est pas dans l'homme, mais en Dieu seul que nous devons nous glorifier, ne serait-ce pas une grossière absurdité de supposer que l'Apôtre parlait des dons naturels que nous recevons du Créateur, ou de la nature dans son état d'intégrité

et de perfection originelle, ou enfin des restes quels qu'ils soient de cette nature viciée? Du moment que ces dons sont communs à tous les hommes, peuvent-ils donc discerner les

1. I Cor. III, 2-7, 21. — 2. Id. IV, 6, 7.

hommes les uns d'avec les autres? Or, l'Apôtre s'écrie tout d'abord : « Qui donc vous discerne? » puis il ajoute : « Qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu? » Un orgueilleux s'élevant contre son frère pourrait lui dire : Ce qui me discerne de vous, c'est ma foi, ma justice ou tout autre chose. C'est contre de telles prétentions que le saint docteur proteste en ces termes : « Qu'avez-vous donc que vous ne l'avez reçu? » Si quelqu'un vous a discerné de votre frère, n'est-ce pas Celui qui vous a donné ce qu'il n'a pas donné à votre frère? « Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu? » N'est-ce pas nous dire clairement que celui qui se glorifie ne doit se glorifier qu'en Dieu? Or, ce devoir est directement violé par celui qui s'attribue à lui-même ses propres mérites, comme s'il ne les tenait que de lui-même et non pas de la grâce de Dieu. D'un autre côté, la grâce qui discerne les bons d'avec les méchants, ne saurait être commune aux bons, et aux méchants. Distinguons, si nous le voulons, la grâce attribuée à la nature, nous constituant des êtres raisonnables et nous séparant des animaux; distinguons aussi la grâce attribuée à cette même nature, et qui parmi les hommes discernerait ceux qui sont beaux de ceux qui sont laids, ceux qui ont du talent et ceux qui n'en ont pas, et autres catégories semblables; mais il est évident que si tel fidèle de Corinthe s'attirait les reproches de l'Apôtre, ce n'est pas précisément parce qu'il se mettait au-dessus des animaux, ou qu'il se prévalait contre son frère de tel ou tel don naturel qui pourrait fort bien se rencontrer dans l'homme le plus scélérat. Son orgueil avait pour objet tel ou tel bien de l'ordre surnaturel et qu'il s'attribuait à lui-même, et non pas à Dieu, quand il mérita ce reproche : « Qui donc vous a discerné? Qu'avez-vous donc que vous ne l'avez reçu? » Que la nature puisse avoir la foi, j'en conviens; mais l'a-t-elle par elle-même? « La foi n'est point commune à tous », dit l'Apôtre (1), et pourtant tous peuvent avoir la foi.

Saint Paul ne dit pas : Que pouvez-vous avoir sans que ce pouvoir même vous ait été donné? mais : « Qu'avez-vous donc que vous ne l'avez reçu? » Le pouvoir d'avoir la foi, comme celui d'avoir la charité, appartient à

1. II Thess. III, 2.

328

la nature de tous les hommes; mais avoir la foi, comme aussi avoir la charité, c'est là une grâce réservée aux fidèles. Par conséquent, ce qui distingue l'Homme de son frère, ce n'est point cette nature dans laquelle nous a été donnée la possibilité d'avoir la foi; mais c'est la foi elle-même qui discerne le fidèle de l'infidèle. En présence de ces paroles : « Qui vous a discerné? Qu'avez-vous donc que vous ne l'avez reçu? » tout homme qui ose dire : J'ai la foi par moi-même et sans l'avoir reçue, se met en opposition manifeste avec l'évidence de la vérité; non pas en ce sens que la volonté humaine ne soit pas libre de croire ou de ne pas croire, mais parce que c'est Dieu lui-même qui prépare la volonté dans les élus (1). Ainsi donc, à cette foi elle-même qui est dans la volonté s'applique directement cette parole : « Qui vous a discerné? et qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu? »

[Haut du document](#)

CHAPITRE VI. LES VOIES DE DIEU SONT IMPÉNÉTRABLES.

11. « Beaucoup entendent la parole de la vérité; mais les uns croient et les autres résistent. C'est donc parce que les uns veulent croire et que les autres s'y refusent ». Eh ! qui l'ignore? Qui pourrait le nier? Mais il faut dire aussi que la volonté des uns est préparée par Dieu, tandis que celle des autres ne l'est pas; et puis, il faut distinguer ce qui vient de la miséricorde de Dieu et ce qui vient de sa justice. « Ce qu'Israël cherchait », dit l'Apôtre, « il ne l'a point trouvé; mais ceux-là seuls l'ont trouvé, qui ont été choisis de Dieu ; et les autres ont été aveuglés, selon qu'il est écrit : Dieu leur a donné jusqu'à ce jour un esprit d'assoupissement , des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre. Et David dit encore de ces hommes : Que leur table soit pour eux un filet où ils se trouvent enveloppés; qu'elle leur devienne une pierre de scandale et qu'elle soit leur juste punition; que leurs yeux soient tellement obscurcis qu'ils ne voient point, et faites qu'ils soient tous jours courbés contre terre ». Voilà tout ensemble la miséricorde et la justice : la miséricorde pour l'élection qui a obtenu la justice de Dieu, et le jugement contre ceux qui ont été aveuglés. Et cependant, ceux-là ont

1. Prov. VIII, selon les Sept.

cru parce qu'ils l'ont voulu, et ceux-ci n'ont pas cru parce qu'ils ne l'ont pas voulu. C'est donc sur les volontés elles-mêmes que s'est faite l'action de la miséricorde et du jugement. Car cette élection est un pur effet de la grâce, et non point une conséquence de mérites antérieurs. En effet, l'Apôtre avait dit un peu plus haut : « De même donc en ce temps Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon l'élection de sa grâce. Si c'est par grâce, ce n'est donc point par les oeuvres; autrement la grâce n'est plus une grâce (1) ». Par conséquent, ceux qui ont obtenu l'élection l'ont obtenue gratuitement; de leur part ils n'y avaient acquis aucun droit antérieur qui eût fait de l'élection une véritable dette ; Dieu les a sauvés gratuitement. Quant à ceux qui ont été frappés d'aveuglement, ce châtement ils l'avaient mérité. « Toutes les voies de Dieu sont miséricorde et vérité (2). Les voies de Dieu sont impénétrables (3) ». Regardons comme impénétrables et la miséricorde par laquelle il nous délivre gratuitement, et la vérité qui nous juge en toute justice.

[Haut du document](#)

CHAPITRE VII. LA FOI ET LES OEUVRES.

12. Nos adversaires répliqueront peut-être; L'Apôtre établit une distinction entre la foi et les oeuvres ; mais quant à la grâce, s'il affirme qu'elle ne vient pas des oeuvres, il ne dit pas qu'elle ne vient point de la foi. C'est vrai ; mais le Sauveur déclare formellement que la foi est l'oeuvre de Dieu, et il nous ordonne d'accomplir cette oeuvre. En effet, les Juifs lui dirent : « Que ferons-nous pour accomplir l'oeuvre de Dieu? Jésus leur répondit : L'oeuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé (4) ». Quant à l'Apôtre, il distingue la foi des oeuvres, comme dans les deux royaumes des Hébreux, Juda est distingué d'Israël, quoique Juda soit Israël. D'un autre côté, il affirme que la justification ne vient pas des oeuvres (5), parce que cette justification est le premier don

qui vous soit fait, et que c'est par elle que nous obtenons ce que nous appelons proprement les oeuvres, dont se compose la vie de l'homme juste. Ecoutons-le encore: « C'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne

1. Rom. XI, 5-10. — 2. Ps. XXIV, 10. — 3. Rom. II, 33. — 4. Jean, VI, 28, 29. — 5. Gal. II, 16.

329

vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu » ; en vertu de la foi », et non pas par votre propre vertu, car la foi ne vient pas de vous, puisqu'elle est un don de Dieu. « Cela ne vient pas de vos oeuvres, afin que nul ne se glorifie (1) ».

On a coutume de dire : Tel homme a mérité de croire, parce que même avant de croire il était un homme de bien. On pourrait le dire du centurion Corneille, dont les aumônes avaient été accueillies, et les prières exaucées avant de croire en Jésus-Christ (2). Et pourtant ce n'était point sans une certaine foi qu'il versait ses aumônes et ses prières. En effet, comment pouvait-il invoquer Celui en qui il ne croyait pas (3)? S'il pouvait être sauvé sans la foi en Jésus-Christ, ce n'était donc pas pour l'édifier que l'apôtre saint Pierre lui fut envoyé comme architecte surnaturel, quoique, « si le Seigneur ne bâtit pas lui-même la maison, c'est en vain qu'ont travaillé ceux qui la construisaient (4) ». Et l'on ose nous dire : « La foi vient de nous; mais c'est de Dieu que découlent toutes les autres choses qui concernent les oeuvres de la justice ». N'est-ce pas dire que la foi n'appartient pas à l'édifice quand elle en est elle-même le fondement nécessaire? Donc dès que la foi est le point de départ obligé, c'est en vain que l'ouvrier travaille en édifiant la foi, si le Seigneur ne l'édifie pas lui-même intérieurement dans sa miséricorde. Ainsi donc tout ce que Corneille a fait de bien, et avant de croire en Jésus-Christ, et pendant qu'il y croyait, et après y avoir cru, tout cela doit être rapporté à Dieu, sous peine de se perdre dans les illusions de l'orgueil.

[Haut du document](#)

CHAPITRE VIII. LA PAROLE ET L'ENSEIGNEMENT DU PÈRE.

13. Notre Sauveur et Maître avait dit : « Ce qui est l'oeuvre de Dieu, c'est de croire en Celui qu'il a envoyé »; presque aussitôt, et dans le même discours, il ajoute : « Je vous ai tenu ce langage, parce que vous m'avez vu, et que vous n'avez pas cru. Tout ce que mon Père me donne viendra à moi ». Qu'est-ce à dire, « viendra à moi », sinon : croira en moi? Mais pour cela, il faut que mon Père le donne. Il continue : « Gardez-vous de murmurer entre vous; personne ne peut venir

1. Eph. II, 8, 9. — 2. Act. X, 4. — 3. Rom. X, 14. — 4. Ps. CXXVI, 1.

à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire ; et je le ressusciterai au dernier jour. « Il est écrit dans les prophéties : ils seront tous les dociles enfants de Dieu. Quiconque a entendu et appris de mon Père vient à moi (1) ». Qu'est-ce à dire : « Quiconque a entendu et appris de mon Père vient à moi? » N'est-ce pas comme s'il disait : Il n'est personne qui entende et apprenne de mon Père, et ne vienne à moi ? Car si quiconque a entendu et appris de mon Père, vient, n'est-il pas certain que si quelqu'un ne vient pas, c'est qu'il n'a ni entendu ni appris de mon Père? car s'il eût entendu et appris, il fût venu. Personne n'a entendu et appris sans venir ; mais, dit la Vérité suprême : « Quiconque a

entendu et appris de mon Père est venu ». Elle est très-éloignée des sens de la chair, cette école dans laquelle le Père est entendu et enseigne, afin que l'on vienne au Fils. Là est le Fils lui-même, puisqu'il est son Verbe par lequel il enseigne; et ce n'est point à l'oreille de la chair qu'il s'adresse, mais à l'oreille du coeur.

Là est également l'Esprit du Père et du Fils; car il ne serait pas vrai de dire qu'il n'enseigne point ou qu'il enseigne séparément; ne savons-nous pas que les oeuvres de la Trinité sont inséparables ? C'est de l'Esprit-Saint que l'Apôtre a dit : « Ayant donc ce même esprit de foi (2) ». Toutefois cet enseignement est plus spécialement attribué au Père, parce que c'est de lui qu'est engendré le Fils, et de lui aussi que procède le Saint-Esprit. Mais laissons là ce mystère de la Trinité, sur lequel j'ai composé quinze livres qui sans doute vous sont parvenus. Répétons-le donc: elle est très-éloignée des sens de la chair cette école dans laquelle Dieu est entendu et enseigne. Nous voyons un grand nombre d'hommes venir au Fils, parce que nous en voyons un grand nombre croire en Jésus-Christ. Où et comment ont-ils entendu et appris du Père, nous ne le voyons pas. Cette grâce est toute mystérieuse ; mais peut-on douter qu'elle en soit moins une grâce ? Or, cette grâce que la libéralité divine verse secrètement dans le coeur des hommes, n'est rejetée par aucun coeur endurci; car elle est accordée tout d'abord afin de briser cet endurcissement du coeur. Quand donc le Père

1. Jean, VI, 29, 36, 37, 43-45. — 2. II Cor. IV, 13.

330

est entendu, et enseigne intérieurement afin que l'on vienne au Fils, il enlève le coeur de pierre et il donne un coeur de chair, selon la promesse du Prophète (1). C'est ainsi qu'il forme les enfants de la promesse, et les vases de miséricorde qu'il a préparés pour sa gloire.

14. Pourquoi donc le Seigneur n'enseigne-t-il pas tous les hommes, pour les amener à Jésus-Christ? N'est-ce point parce que ceux qu'il enseigne, il les enseigne dans sa miséricorde ; et ceux qu'il n'enseigne pas, c'est dans sa justice qu'il leur refuse cet enseignement? Car « il fait miséricorde à qui il lui plaît, et il a endurci qui il lui plaît » ; or, il fait miséricorde en prodiguant ses bienfaits ; et il en endurcit en traitant les coupables selon leurs oeuvres. Selon certains auteurs, ces paroles : « Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît et il endurcit qui il lui plaît », devraient être attribuées à l'interlocuteur de l'Apôtre, à celui que l'Apôtre apostrophe en ces termes : « Vous me direz peut-être : Après cela pourquoi Dieu se plaint-il; car qui donc résiste à sa volonté? » L'Apôtre va-t-il répondre : O homme, ce langage serait une erreur? Écoutons cette réponse : « O homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu? Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile? » Vous connaissez le reste.

Toutefois, dans un certain sens, le Père enseigne tous les hommes pour les amener à son Fils. Car ce n'est pas en vain que nous lisons dans les prophéties : « Et tous seront dociles à la parole de Dieu » ; et le texte sacré ajoute aussitôt : « Tous ceux qui ont entendu de mon Père et ont appris, sont venus à moi ». Supposons que dans une ville il n'y ait qu'un seul professeur de belles-lettres, nous aurions le droit de dire de ce professeur que c'est lui qui enseigne à tous les belles-lettres; non pas, sans doute, parce que tous les apprennent, mais parce que tous les étudiants reçoivent de lui leurs leçons. Dans le même sens nous pouvons dire : C'est Dieu qui enseigne tous les hommes à venir à Jésus-Christ, non point parce que tous les hommes y viennent, mais parce que personne n'y vient que par ce moyen. Pourquoi donc ne donne-t-il pas réellement à tous

1. Ezéch. XI, 19.

ce précieux enseignement? L'Apôtre nous en donne une raison qui doit nous suffire : «

Qui peut se plaindre », dit-il, « si Dieu voulant montrer sa colère, et faire connaître sa puissance, souffre avec une patience extrême les vases de colère préparés pour la perte, afin de faire paraître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il a préparés pour la glorification (1) ? » Voilà ce qui nous explique pourquoi la prédication de la croix est une folie pour ceux qui se perdent, tandis que pour ceux qui se sauvent elle est la vertu et la puissance de Dieu (2) ». A tous ces derniers le Seigneur apprend à venir à Jésus-Christ; car il veut que tous soient sauvés, et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité (3). Quant à ceux pour qui la prédication de la croix est une folie, n'est-il pas certain que si Dieu eût voulu leur apprendre à venir à Jésus-Christ, ils y seraient infailliblement venus? Peut-il tromper ou être trompé, Celui qui a dit : « Tous ceux qui ont entendu et appris de mon Père sont venus à moi ? » Ce serait donc une erreur de supposer que, parmi ceux qui ont entendu et appris du Père, il en est qui ne viennent pas à Jésus-Christ.

15. « Pourquoi », disent-ils, « Dieu n'enseigne-t-il pas tous les hommes? » Si nous en donnons pour raison que ceux qu'il n'enseigne pas ne veulent pas apprendre, ils nous répondent aussitôt : Que signifient donc ces paroles : « O Dieu, tournez sur nous vos regards, et vous nous vivifierez (4)? » Ou bien, si l'action de Dieu ne va pas jusqu'à rendre bonne la volonté précédemment mauvaise, pourquoi donc, selon le précepte du Seigneur, l'Eglise prie-t-elle pour ses persécuteurs (5) ? Telle est pourtant l'interprétation donnée par saint Cyprien à ces paroles de l'Oraison dominicale : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel (6) »; comme votre volonté se fait dans ceux qui croient et qui sont en quelque sorte le ciel; qu'ainsi elle se fasse dans ceux qui ne croient pas et qui par là même sont encore terre. En priant pour ceux qui refusent de croire, nous demandons-nous pas que Dieu opère en eux le vouloir (7) ? C'est en parlant des Juifs que l'Apôtre disait : « Mes frères, je sens dans mon cœur une grande affection pour le

1. Rom. IX, 18-23. — 2. I Cor. I, 18. — 3. I Tim. II, 4. — 4. Ps. LXXXIV, 7. — 5. Matt. V, 44. — 6. Id. VI, 10. — 7. Philipp. II, 13.

331

salut d'Israël, et je le demande à Dieu par mes prières (1) ». Il prie pour ceux qui ne croient pas, et que demande-t-il, si ce n'est la foi? Car ce n'est que par la foi qu'ils peuvent parvenir au salut. Si donc la foi de ceux qui prient prévient la grâce de Dieu, cette même foi prévient-elle aussi la grâce de Dieu en faveur de ceux pour qui l'on demande la foi? Car ce que les croyants demandent pour les infidèles, c'est le don de la foi à ceux qui ne croient pas.

Ainsi donc, devant la même prédication de l'Evangile, les uns croient et les autres ne croient pas; en croyant à la parole extérieure de l'Apôtre, les croyants n'écoutent en réalité que le Père et n'apprennent que de lui; quant à ceux qui ne croient pas, ils entendent la parole extérieure, mais intérieurement ils n'entendent et n'apprennent quoi que ce soit. En d'autres termes, aux uns il est donné de croire, tandis que ce même bienfait n'est pas accordé aux autres. Car, dit le Sauveur, « personne ne vient à moi s'il n'y a été attiré par mon Père, qui m'a envoyé ». Ce qui suit rend encore cette vérité plus manifeste. En effet, presque aussitôt Jésus-Christ proclame la nécessité de manger sa chair et de boire son sang; et plusieurs de ses disciples de s'écrier à l'instant : « Cette parole est dure, qui donc peut l'entendre? Jésus sachant en lui-même que sa doctrine soulevait les murmures de ses disciples, leur dit : Ceci vous scandalise? Les paroles que j'ai prononcées sont esprit et vie, mais il en est parmi vous qui ne croient pas ». L'Evangéliste ajoute aussitôt : « Jésus connaissait depuis le commencement ceux qui croiraient et celui qui devait le trahir, et il disait : Voilà pourquoi j'ai affirmé que personne ne peut venir à moi, si mon Père ne lui en a fait la grâce (2) ». Par conséquent, être attiré à Jésus-Christ par le Père, entendre et apprendre du Père pour venir à Jésus-Christ, ce n'est rien autre chose que recevoir du Père le don de croire en Jésus-Christ. «

Personne », disait-il, « ne vient à moi, s'il n'en a reçu le don de mon Père » ; telles sont les paroles sur lesquelles se fonde la distinction à établir, non pas entre ceux qui entendent et ceux qui n'entendent pas l'Évangile, mais entre ceux qui embrassent la foi et ceux qui la rejettent.

1. Rom. X, I. — 2. Jean, VI, 44-46.

16. La foi, aussi bien celle qui n'est que commencée que celle qui est parfaite, est donc nécessairement un don de Dieu ; don accordé aux uns et refusé aux autres, comme il est impossible d'en douter, à moins de se mettre en contradiction manifeste avec les saintes Ecritures. D'un autre côté, si ce don n'est point fait à tous, le fidèle ne doit point s'en scandaliser, car il sait que le crime du premier homme a fait peser sur tous ses descendants une condamnation tellement méritée, qu'elle resterait parfaitement juste, lors même qu'aucun homme ne devrait y échapper. Si donc plusieurs sont sauvés (et, dans le sort de ceux qui ne le sont pas, ils peuvent comprendre ce qui leur était dû) qu'ils n'en proclament qu'avec plus de reconnaissance la grandeur du bienfait qui leur a été départi. De cette manière, celui qui se glorifie se glorifiera dans le Seigneur et non pas dans ses propres mérites, qui ne sont pas différents de ceux des réprouvés. Maintenant, pourquoi Dieu sauce-t-il plutôt celui-ci que celui-là? N'oublions pas que les jugements de Dieu sont incompréhensibles et ses voies impénétrables (1). Le parti le plus sage pour nous, c'est d'entendre et de dire : « O homme, qui êtes-vous donc pour oser répondre à Dieu (2)? » De quel droit oserions-nous affirmer, comme si nous le connaissions, ce que Dieu a voulu nous cacher? Ne nous suffit-il pas de savoir que Dieu ne saurait vouloir l'injustice ?

[Haut du document](#)

CHAPITRE IX. SAINT AUGUSTIN JUSTIFIE LE LANGAGE TENU PAR LUI A UNE AUTRE EPOQUE.

17. Vous me rappelez ensuite ce que j'ai écrit dans ma réponse à Porphyre sur l'Époque de l'avènement de la religion chrétienne. Dans cette lettre, je ne me proposais aucunement de me livrer sur la grâce à une discussion longue et approfondie, et pourtant ce que j'en ai dit était suffisant pour la circonstance et pouvait très-facilement être développé par d'autres passages de nos écrits. On me demandait : « Pourquoi Jésus-Christ a-t-il tardé si longtemps à venir sur la terre ? » Répondant à cette question, je disais entre autres choses : « On n'objecte point contre le Christ que sa doctrine ne soit point suivie de tout le monde; on sent bien que la même

1. Rom. XI, 33. — 2. Id. IX, 20.

332

objection pourrait s'adresser aux philosophes et aux dieux; mais que répondront nos païens, si, sans préjudice des raisons cachées peut-être dans les profondeurs de la sagesse et de la science divine, et d'autres causes que les sages peuvent rechercher, nous disons, pour abrégé cette discussion, que le Christ a voulu se montrer au milieu des hommes et leur prêcher sa doctrine dans le temps et dans les lieux où il savait que devaient être ceux qui croiraient en lui? Car il prévoyait que, dans les temps et les lieux où son

Evangile n'a pas été prêché, les hommes auraient reçu cette prédication comme l'ont fait beaucoup de ceux qui, l'ayant vu lui-même pendant qu'il était sur la terre, n'ont pas voulu croire en sa mission, même après des morts ressuscités par lui : comme le font aussi de notre temps beaucoup d'hommes qui, malgré l'évident accomplissement des prophéties, persistent dans leur incrédulité, et aiment mieux résister par des finesses humaines que de céder à l'autorité divine après des témoignages si clairs, si manifestes, si sublimes. Tant que l'esprit de l'homme est petit et faible, il doit s'incliner devant la divine vérité. Si donc le Christ n'a vu qu'une grande infidélité dans les premiers temps de l'univers, quoi d'étonnant qu'il n'ait voulu ni se montrer ni parler à des hommes qu'il savait devoir ne croire ni à ses discours ni à ses miracles? Il est permis de penser que, à ces premières époques, tous les hommes eussent été tels, à en juger par le nombre étonnant d'incrédules que la vérité a rencontrés depuis l'avènement du Christ jusqu'à nos jours.

Cependant depuis le commencement du genre humain, il n'a jamais manqué d'être annoncé par les Prophètes, avec plus ou moins de lumière selon les temps, et avant son incarnation, il y a toujours eu des hommes qui ont cru en lui, depuis Adam jusqu'à Moïse, non-seulement parmi le peuple d'Israël qui, par un mystère particulier, a été une nation prophétique, mais encore parmi les autres nations. En effet, dans les saints livres des Hébreux, on en cite quelques-uns à qui Dieu fit part de ce mystère; ce fut dès le temps d'Abraham ; et ces privilégiés n'appartenaient ni à sa race, ni au peuple d'Israël, et ne tenaient en rien

au peuple élu. Pourquoi donc ne croirions nous pas qu'il y eut d'autres privilégiés chez d'autres peuples et en d'autres pays, quoique l'autorité de ces livres ne nous en ait pas transmis le souvenir? C'est pourquoi le salut de cette religion, seule véritable et seule capable de promettre le vrai salut, n'a jamais manqué à quiconque en a été digne, et n'a manqué qu'à celui qui ne le méritait pas; et depuis le commencement de la race humaine jusqu'à la fin des temps, elle a été et sera prêchée aux uns pour leur récompense, aux autres pour leur condamnation. Il en est à qui Dieu n'en a rien révélé, mais il prévoyait que ceux-là ne croiraient pas; et ceux à qui la religion a été annoncée, quoiqu'ils ne dussent pas croire, ont servi d'exemple aux autres. Mais quant aux hommes à qui elle est annoncée et qui doivent croire; leur place est marquée dans le royaume des cieux et dans la société des saints anges (1) ».

18. Comprenez-vous que c'était sans aucune intention de préjuger les décrets mystérieux de Dieu et les autres causes mises en jeu par sa Providence, que j'ai ainsi parlé de la prescience de Jésus-Christ; car cette simple réponse suffisait pour réfuter l'objection des païens et condamner leur infidélité? N'est-il pas évident que Jésus-Christ savait à l'avance par qui, quand et en quels lieux la foi en sa parole serait acceptée? Quant à préciser si, après avoir entendu la prédication de l'Evangile, les hommes auraient par eux-mêmes le pouvoir de croire, ou s'ils auraient besoin pour cela d'une grâce spéciale de Dieu; en d'autres termes, si Dieu s'était contenté de les connaître par avance, ou s'il les avait prédestinés à la foi, j'ai pensé que cette discussion n'était alors nullement nécessaire. Ces paroles : « Le Christ a voulu se montrer au milieu des hommes et leur prêcher sa doctrine dans le temps et dans les lieux où il savait que devaient être ceux qui croiraient en lui », pourraient se remplacer par celle-ci : Le Christ a voulu se montrer au milieu des hommes et leur prêcher sa doctrine dans le temps et dans les lieux où il savait que devaient être ceux qui avaient été élus en lui avant la constitution du monde (2). Mais un tel langage aurait provoqué le lecteur à soulever des questions dont l'étude et l'examen le plus

1. Eпит. CII, n. 14, 15. — 2. Eph. I, 4.

attentif ont depuis été rendus nécessaires par l'hérésie pélagienne. Je crus donc plus sage et plus prudent de proportionner ma réponse aux besoins de la circonstance, sans

préjudice, comme je l'ai dit, des raisons cachées peut-être dans les profondeurs de la sagesse et de la science divine, et d'autres causes dont j'ai cru devoir renvoyer la discussion à un moment plus opportun.

[Haut du document](#)

CHAPITRE X. LA FOI EST UN DON DE DIEU.

19. J'ai ajouté : « Le salut de cette religion n'a jamais manqué à quiconque en a été digne, et n'a manqué qu'à celui qui ne le méritait pas ». Si l'on demande par quel moyen les uns se sont rendus dignes du salut, les Pélagiens répondent : Par leur volonté humaine; mais nous, nous disons : Par la grâce ou la prédestination divine. Entre la grâce et la prédestination il y a cette seule différence, à savoir que la prédestination est la préparation de la grâce, tandis que la grâce est le don même qui en est fait. De là cette parole de saint Paul : « Cela ne vient point de nos oeuvres, afin que nul ne se glorifie ; car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ dans les bonnes oeuvres ». Telle est la grâce; l'Apôtre ajoute immédiatement : « Que Dieu a préparées afin que nous pussions y marcher (1) » ; telle est la prédestination, absolument inséparable de la prescience, tandis que la prescience peut exister sans la prédestination. Par la prédestination, Dieu a connu par avance ce qu'il ferait lui-même; de là cette parole : « Il a fait ce qui devait arriver (2) ». Au contraire, sa prescience peut tomber sur des choses qu'il ne fait pas, par exemple sur les péchés; il est vrai que Dieu frappe les péchés du châtiment qu'ils méritent, selon cette parole de l'Apôtre . « Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, afin qu'ils fassent ce qui ne convient pas (3) » ; mais ces péchés, qui sont le châtiment d'autres péchés, ne sont pas l'oeuvre même de Dieu, mais la conséquence du châtiment dont il frappe les coupables dans sa rigoureuse justice. Par conséquent, la prédestination de Dieu, et il ne prédestine jamais qu'au bien, n'est, comme je l'ai dit, rien autre chose que la préparation de la grâce; et, de son côté,

1. Eph. II, 9, 10. — 2. Isa. XLV, selon les Sept. — 3. Rom. I, 28.

la grâce n'est que l'effet de la prédestination. Nous savons que Dieu promet à Abraham dans sa race la foi des nations, en lui disant : « Je vous ai établi le Père d'un grand nombre de peuples » ; ce qui a fait dire à l'Apôtre : « Ainsi, c'est par la foi, afin que nous le soyons par grâce, et que la promesse demeure ferme pour tous ses enfants (1) ». Or, cette promesse de Dieu était-elle fondée sur la puissance de notre volonté, et non pas sur la prédestination ? Dieu promet ce qu'il devait faire, et non pas ce que feraient les hommes. En effet, si les hommes font le bien pour rendre gloire à Dieu; de son côté, c'est Dieu qui fait en sorte que les hommes accomplissent ses commandements, et ce ne sont pas les hommes qui font en sorte que Dieu réalise ses promesses. Autrement, la puissance de réaliser ces promesses divines appartiendrait, non pas à Dieu, mais aux hommes, qui seuls accorderaient à Abraham ce qui lui a été promis par le Seigneur. Ce n'est point là ce que crut Abraham; au contraire, « il crut, rendant gloire à Dieu, étant pleinement persuadé qu'il est tout-puissant pour faire ce qu'il a promis (2) ». L'Apôtre ne dit pas de Dieu qu'il est tout-puissant pour prédire, pour savoir par avance, car Dieu peut prédire et prévoir des actions qu'il ne fera pas lui-même; mais « Dieu est tout-puissant pour faire », et non point par les autres, mais par lui-même.

20. Dira-t-on que Dieu a promis à Abraham dans sa race les bonnes oeuvres des nations, seul moyen pour lui de promettre ce qu'il fait lui-même, tandis qu'au contraire il

n'aurait pas promis la foi des nations, parce que cette foi n'est pas son oeuvre, mais l'oeuvre même des hommes? Ajoutera-t-on que, avant de promettre ce qu'il fait lui-même, il a prévu que ces hommes se détermineraient à croire? Ce n'est point là le sens des paroles de l'Apôtre; car il énonce claires ont la promesse faite par le Seigneur à Abraham de-lui donner des enfants qui marcheraient sur ses traces et imiteraient sa foi. D'ailleurs, si ce n'est pas la foi, mais les oeuvres des nations qui sont l'objet de cette promesse, il restera hors de doute que; dans l'accomplissement de ses promesses, Dieu se trouve à la merci des hommes, puisqu'il n'y a pas de bonnes oeuvres sans la foi, d'après ces paroles : « Le juste vit

1. Gen. XVII, 4, 5. — 2. Rom. IV, 16-21.

334

de la foi (1) ; tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché (2); sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu (3) ». Si donc l'homme ne fait pas ce qu'il lui appartient de faire, sans avoir besoin pour cela d'aucune grâce de Dieu, à son tour Dieu lui-même ne fera pas ce qui pourtant a besoin de son concours. En d'autres termes, si l'homme n'a pas la foi, que pourtant il ne tient que de lui-même, Dieu n'accomplit pas ce qu'il a promis, c'est-à-dire les oeuvres de justice, qui ne peuvent venir que de Dieu. Par conséquent, l'accomplissement des promesses divines n'est plus au pouvoir de Dieu, mais au pouvoir de l'homme. Une telle conclusion est formellement condamnée par la vérité et par la piété; et dès lors, croyons avec Abraham que Dieu est tout-puissant pour faire ce qu'il a promis. Or, il a promis des enfants d'Abraham; ils ne peuvent l'être qu'autant qu'ils ont la foi, donc la foi elle-même est un don de Dieu.

[Haut du document](#)

CHAPITRE XI. C'EST DIEU QUI NOUS FAIT FAIRE LE BIEN.

21. Devant ces paroles de l'Apôtre : « C'est par la foi, afin que selon la grâce la promesse demeure ferme », je m'étonne que des hommes préfèrent s'appuyer sur leur propre faiblesse plutôt que de s'appuyer sur la fermeté de la promesse de Dieu. « Mais », dit le Pélagien, « j'ignore quelle peut être la volonté de Dieu à mon égard ». Quoi donc? Etes-vous bien assuré vous-même de votre propre volonté? Et vous ne croyez pas l'effet de cette menace : « Que celui qui, est debout prenne garde de tomber (4)? » Puisque l'homme n'est certain, ni de la volonté de Dieu, ni de sa propre volonté, qu'il sache donc confier, non pas à la plus faible, mais à la plus ferme de ces deux volontés, sa foi, son espérance et sa charité.

22. « Si vous croyez, vous serez sauvé (5) ; par ces paroles », disent les Pélagiens, « une chose est exigée de nous et l'autre nous est offerte. Ce qui est exigé vient de l'homme, ce qui est offert dépend de Dieu (6) ». Pourquoi donc ces deux choses ne viendraient-elles pas à la fois de Dieu, et ce qu'il ordonne et ce qu'il offre? Ne le prions-nous pas de donner ce qu'il ordonne? ceux qui ont la foi ne lui

1. Habac. II, 4. — 2. Rom. XIV, 23. — 3. Hébr. XI, 6. — 4. I Cor. X, 12. — 5. Rom. X, 9. — 6. Lettre d'Hilaire, n. 2.

demandent-ils pas d'augmenter cette foi? ne prient-ils pas pour les incrédules, afin qu'il

leur donne la foi? N'est-ce point la preuve évidente que la foi, dans ses développements et dans son origine, est un don de Dieu? Il est dit : « Si vous croyez, vous serez sauvé »; comme il est dit aussi : « Si vous mortifiez par l'Esprit les oeuvres de la chair, vous vivrez ». Ici encore une chose nous est commandée et l'autre nous est offerte. « Si vous mortifiez par l'Esprit les oeuvres de la chair, vous vivrez » ; ce qui nous est commandé, c'est de mortifier par l'Esprit les oeuvres de la chair; et ce qui nous est offert, c'est de vivre. Disons-nous que la mortification des oeuvres de la chair n'est pas un don de Dieu, et cela parce que le commandement nous en est fait avec promesse de la vie, si nous l'accomplissons?

Les partisans et les défenseurs de la grâce sont loin d'admettre une semblable conclusion, car elle constitue précisément l'erreur déplorable des Pélagiens, que l'Apôtre réduit au plus honteux silence, quand il leur dit : « Ceux-là sont les enfants de Dieu, qui sont conduits par l'Esprit de Dieu (1) » ; comment donc pourrions-nous croire que c'est par notre propre esprit, et non point par l'Esprit de Dieu que nous mortifions les oeuvres de la chair? C'est de ce même Esprit que l'Apôtre disait : « Or, c'est un seul et même Esprit qui opère en nous toutes choses, distribuant chacun ses dons selon qu'il lui plaît (2) ». Et parmi ces choses opérées en nous par l'Esprit de Dieu, vous savez que nous nommons la foi. Ainsi donc, la mortification des oeuvres de la chair, quoiqu'elle soit un don de Dieu, nous est cependant commandée avec promesse de la vie éternelle ; de même la foi est certainement un don de Dieu, quoiqu'elle soit commandée avec promesse du salut, par ces paroles : « Si vous croyez, vous serez sauvé ». D'un autre côté, s'il nous est démontré avec la dernière évidence que ces deux choses, la mortification et la foi, sont pour nous tout ensemble et un précepte formel et un don de Dieu, n'est-ce point pour nous faire comprendre que si nous accomplissons ces préceptes, c'est parce que Dieu nous donne la grâce de les accomplir, comme le prouvent ces expressives paroles du prophète Ezéchiel : « Je ferai que vous

1. Rom. VIII, 13, 14. — 2. I Cor. XII, 11.

335

fassiez (1) ». Méditez ce passage de l'Écriture, et vous verrez clairement, que Dieu promet de faire que les hommes fassent ce qu'il leur ordonne de faire. Il ne passe même pas sous silence leurs mérites , mais leurs mérites mauvais; car il s'annonce comme rendant le bien pour le mal, par cela seul qu'il leur permet d'avoir désormais des mérites bons, en faisant en sorte qu'ils accomplissent les préceptes divins.

[Haut du document](#)

CHAPITRE XII. NOUS SERONS JUGÉS SUR NOS OEUVRES RÉELLES.

23. Les raisons sur lesquelles nous nous appuyons pour affirmer la gratuité absolue de la grâce, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, sont clairement énoncées dans de nombreux passages des divines Écritures. Toutefois cette solution, appliquée aux adultes qui jouissent de l'usage de leur libre arbitre, ne laisse pas de heurter certains esprits qui ne voient d'autre motif pour exciter leur zèle et leur piété que la nécessité de se montrer eux-mêmes les premiers généreux envers Dieu, sous peine de ne recevoir de lui aucun bienfait. Mais dès qu'il s'agit des enfants et du Christ Jésus, à la fois Dieu et homme, et

médiateur entre Dieu et les hommes (2), il ne saurait plus être question de soutenir que la grâce est obtenue par des mérites précédents. En effet, ces enfants ne présentent plus aucuns mérites antérieurs qui expliquent pourquoi les uns, à l'exclusion des autres, ont été séparés et donnés au souverain Libérateur du genre humain. D'un autre côté, ce n'est en vertu d'aucuns mérites antérieurs que le Verbe s'est fait homme et Libérateur des hommes.

26. Quelle folie de dire que si tels enfants ont obtenu la grâce du baptême avant de mourir, c'est dans la prévision de leurs mérites futurs, tandis que d'autres sont morts sans baptême, parce que Dieu connaissait par avance les péchés dont, en vivant, ils se seraient rendus coupables? Puisqu'ils n'ont pas vécu, n'est-il pas évident que Dieu n'avait ni à récompenser une vie bonne, ni à punir une vie mauvaise (3)? L'Apôtre a fixé une limite qu'une imprudente témérité, pour ne rien dire de plus, ne saurait dépasser. Voici ses paroles : « Nous devons tous comparaître

1. Ezéch. XXXVI, 27. — 2. I Tim. II, 5. — 3. Lettre de saint Prosper, n. 5.

devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites par son corps (1) ». « Qu'il aura faites », et non pas qu'il a ajoutées, ou qu'il aurait faites. En vérité, je cherche, mais en vain, ce qui a pu laisser croire à ces hommes que des enfants seraient punis pour des fautes futures qui, pour eux, ne devaient point se réaliser, ou qu'ils seraient récompensés pour des mérites qu'ils ne devaient même point acquérir.

L'Apôtre proclame que l'homme sera jugé selon les œuvres qu'il aura faites par son corps. Pourquoi donc cette expression : Par son corps, quand beaucoup de nos œuvres s'accomplissent uniquement par l'esprit, et non par le corps ou les membres du corps? Combien de crimes intérieurs commis par la pensée, et qui méritent un juste châtiment? Sans parler des autres, se peut-il un crime plus grand que celui-ci : « L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu (2) ? » Par conséquent, ces paroles : « Chacun recevra selon les œuvres qu'il aura faites par son corps », doivent se traduire ainsi : Chacun recevra selon les œuvres qu'il aura faites, pendant qu'il était revêtu de son corps. Quand le corps sera dissous, personne n'en sera de nouveau revêtu qu'à l'époque de la résurrection dernière; et alors ce ne sera plus pour acquérir des mérites, mais pour recevoir, jusque dans son corps, la récompense du bien ou le châtiment du mal que l'on aura fait. En attendant ce grand jour, et pendant cette époque intermédiaire qui suit la mort et précède la résurrection, les âmes sont récompensées du bien ou punies du mal qu'elles auront fait pendant qu'elles étaient unies à leur corps. C'est sur la présence simultanée du corps et de l'âme que se fonde ce dogme important que les Pélagiens nient, et que l'Église proclame, le péché originel. Que ce péché soit pardonné par la grâce de Dieu, ou que, dans sa justice, Dieu lui refuse le pardon, toujours est-il que les enfants, à leur mort, passent du mal au bien par le mérite de la régénération, ou passent du mal au mal par l'effet de leur origine. Telle est la foi catholique, telle est la doctrine professée, sans aucune contradiction, même par certains hérétiques.

1. II Cor. V, 10. — 2. Ps. XIII, 1.

336

Mais s'il s'agit de soutenir que l'homme est jugé, non pas selon les œuvres qu'il a faites pendant qu'il était revêtu de son corps, mais selon les œuvres qu'il aurait accomplies s'il eût vécu plus longtemps sur la terre; je dois dire qu'une telle opinion m'étonne et me confond, quand surtout je vois par votre lettre qu'elle est émise par des hommes de talent et d'expérience. Je n'y croirais pas, si j'osais ne pas croire à votre témoignage. Dieu, sans doute, daignera les éclairer, et ils comprendront que si la justice de Dieu ne peut frapper dans les enfants les péchés que plus tard ils auraient commis, sa grâce est toute-puissante

pour pardonner aux enfants baptisés les fautes dont ils peuvent se rendre coupables. Celui qui dirait que Dieu, dans sa justice, peut frapper pour des péchés futurs, et qu'il ne peut les pardonner dans sa miséricorde, devrait peser sérieusement la gravité de l'injure que ce langage fait à Dieu et à la grâce. N'est-ce point l'outrager que de supposer qu'il peut connaître les péchés par avance, mais qu'il ne peut les pardonner? C'est là un crime et une absurdité, qui imposeraient à Dieu le devoir rigoureux de refuser le baptême à ceux des enfants qui meurent avant l'âge adulte et qui seraient devenus pécheurs si Dieu les avait laissés sur la terre.

[Haut du document](#)

CHAPITRE XIII. LE BAPTÊME N'EST PAS DONNÉ DANS LA PRÉVISION DE LA PÉNITENCE.

25. Voici peut-être comment ils raisonnent Les péchés sont pardonnés à ceux qui font pénitence ; si donc Dieu permet que des enfants meurent sans baptême, c'est parce qu'il prévoit qu'en vivant ils ne feraient pas pénitence; quant à ceux qui meurent après leur baptême, Dieu prévoyait qu'ils auraient fait pénitence s'ils fussent restés sur la terre. Mais ceux qui tiendraient ce langage devraient comprendre que, d'après leur système, les enfants morts sans baptême sont punis, non pas à cause du péché originel, mais à cause des péchés que ces enfants auraient commis s'ils eussent vécu; comme aussi les enfants baptisés reçoivent la rémission, non pas du péché originel, mais des péchés actuels qu'ils auraient commis sur la terre. La différence viendrait uniquement de ce que, parmi ces enfants, les uns devaient et les autres ne devaient pas faire pénitence; dans cette prévision Dieu accorderait le baptême aux premiers et le refuserait aux seconds.

Si les Pélagiens avaient connaissance de cette distinction, la négation du péché originel ne les mettrait plus dans la nécessité de suer sang et eau pour chercher aux enfants, en dehors du royaume de Dieu, je ne sais quel séjour de bonheur; surtout quand ils sont convaincus que ces enfants ne peuvent avoir la vie éternelle, n'ayant ni mangé la chair, ni bu le sang de Jésus-Christ (1), et que le baptême qui leur est conféré ne peut être qu'inutile, puisque ces enfants n'ont aucun péché, et que ce sacrement est destiné à la rémission des péchés. Ils continueraient, sans doute, à nier l'existence du péché originel, mais ils saisiraient avec avidité l'occasion de dire que c'est à cause de leurs mérites futurs, s'ils avaient vécu, que ces enfants, avant de mourir, obtiennent ou n'obtiennent pas la faveur du baptême ; ils ajouteraient que test à cause de ces mêmes mérites futurs qu'ils reçoivent ou ne reçoivent pas le corps et le sang de Jésus-Christ, sans lesquels ils ne peu vent avoir la vie éternelle; que, malgré leur exemption complète de tout péché originel, ils reçoivent néanmoins dans le baptême une véritable rémission des péchés, puisque Dieu leur pardonne les péchés dont il prévoit qu'ils auraient fait pénitence. Tout cela prouverait facilement qu'ils ont raison, quand ils nient l'existence du péché originel, et qu'ils soutiennent que la grâce ne nous est donnée que selon nos mérites. Pourtant il est aisé de comprendre que des mérites futurs, mais qui ne doivent pas se réaliser, ne sont nullement des mérites. Par conséquent, les Pélagiens n'ont pu déduire toutes ces conclusions, et les personnages dont vous me parlez n'auraient pas dû surtout en formuler les principes. Comment supposer, en effet, que les Pélagiens aient reconnu la fausseté et l'absurdité de ces principes, qui pourtant auraient été reconnus comme vrais par des hommes qui condamnent avec nous, et au nom de à foi catholique, l'erreur des Pélagiens?

CHAPITRE XIV. LES PÉLAGIENS CONDAMNÉS PAR L'ÉCRITURE ET LA TRADITION.

26. Saint Cyprien a écrit sur la mortalité un livre entouré de l'admiration de presque tous ceux qui aiment les lettres ecclésiastiques. Nous y lisons entre autres choses que, loin d'être inutile aux fidèles, la mort leur procure le précieux avantage de les soustraire au danger de pécher, et de les placer dans l'impossibilité de pécher. Mais qu'importe cette impossibilité, si l'on peut être puni pour des péchés futurs qui n'ont pas été commis? Pourtant le glorieux martyr montre de la manière la plus éloquente que le danger nous poursuit sans cesse en cette vie et disparaît entièrement à la mort. Il cite à l'appui ce passage du livre de la Sagesse : « Il a été enlevé de crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence ». J'avais invoqué moi-même ce témoignage, mais vous n'apprenez que ces frères le repoussent en disant qu'il n'est point tiré d'un livre canonique. Est-ce qu'indépendamment de ce témoignage la vérité que nous avons voulu établir ne s'impose pas dans toute son évidence? Un chrétien nierait-il que le juste entrera dans un lieu de rafraîchissement et de paix, si la mort est venue le saisir avant le péché (1) ? Quel que soit l'auteur de cette proposition, peut-on de bonne foi la révoquer en doute? De même on nous dit que si le juste s'éloigne de la justice dans laquelle il a longtemps vécu, et qu'il meure dans l'impiété après lui avoir appartenu, je ne dis pas pendant un an, mais seulement pendant un jour, il subira le châtement dû à cette impiété, sans que Dieu lui tienne compte de sa justice antérieure (2); est-il un seul fidèle qui puisse se refuser à l'évidence de cette doctrine? Qu'on vienne ensuite nous demander si c'est le bonheur des élus ou le malheur des réprouvés qu'eût obtenu ce juste, s'il fût mort pendant qu'il était dans la justice; hésiterons-nous à dire qu'il eût goûté le repos éternel?

Voilà ce qui justifie cette parole, quel que soit d'ailleurs celui qui l'a prononcée : « Il a été enlevé dans la crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence ». Il est fait ici allusion aux dangers de cette vie, et non point à la prescience de Dieu, qui a prévu ce qui

1. Sag. IV, II, 7. — 2. Ezéch. XVIII, 24.

devait arriver, et non point ce qui ne devait pas être. En d'autres termes, Dieu devait lui accorder une mort prématurée, afin de le soustraire à l'incertitude des tentations ; ce qui pourtant ne prouve pas qu'il ait péché ou qu'il dût pécher, puisqu'il ne devait pas demeurer dans la tentation. Job disait de cette vie : « Est-ce que la tentation n'est pas la vie de l'homme sur la terre (1)? » Mais pourquoi tels justes ont-ils le privilège d'être arrachés aux périls de cette vie, tandis que d'autres y restent exposés pendant une longue existence, jusqu'à ce qu'enfin ils s'éloignent de la justice? Et qui donc a connu les décrets de Dieu (2) ? En faisant cette réponse, l'Apôtre rappelait à ces justes qui persévèrent dans la piété et la vertu jusqu'à la maturité de la vieillesse et jusqu'au dernier jour, qu'ils doivent se glorifier dans le Seigneur, et non point dans leurs propres mérites. En effet, Celui qui, par la brièveté de la vie, a ravi le juste, dans la crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence, c'est lui aussi qui veille sur le juste dans toute la longueur de

cette vie, dans la crainte que la méchanceté ne vienne à changer son intelligence. Mais enfin, pourquoi donc a-t-il conservé sur la terre tel juste dont il prévoyait la chute, et qu'il pouvait enlever avant qu'il ne tombât? Les jugements de Dieu sont très-justes, mais ils sont également impénétrables.

27. En présence de ces vérités, devait-on répudier la maxime du livre de la Sagesse, livre dont les pages sont lues dans l'Eglise de Jésus-Christ depuis la plus haute antiquité, et qui a toujours été vénéré, comme inspiré de Dieu même, par tous les chrétiens, depuis les évêques jusqu'aux simples fidèles, en comprenant dans ce nombre les pénitents et les catéchumènes? Tous nos anciens commentateurs des saintes Ecritures nous fourniraient en abondance les preuves les plus explicites en faveur de cette doctrine que nous ne cessons d'opposer à l'erreur des Pélagiens; ils nous apprendraient tous que la grâce de Dieu ne nous est pas donnée selon nos mérites, mais qu'elle est parfaitement gratuite; qu'elle ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde; et qu'il ne saurait en Dieu y avoir aucune injustice (3). Si donc nous empruntions aux anciens auteurs catholiques les preuves si

1. Job, VII, 1, selon les Sept. — 2. Rom. XI, 34. — 3. Id. IX, 15, 14.

338

nombreuses que la sainte Ecriture leur a fournies en faveur de la vérité que nous soutenons, je suis persuadé que ces frères, pour qui nous écrivons en ce moment, y acquiesceraient d'une manière absolue; du reste, vous nous en donnez l'assurance dans vos lettres. Quel besoin, dès lors, de scruter minutieusement les ouvrages de ces docteurs qui, avant la naissance de l'hérésie pélagienne, ne se crurent pas dans la nécessité de traiter sous toutes ses faces cette difficile question? Et pourtant, avec quelle autorité ne l'auraient-ils pas fait, s'ils avaient eu en face nos propres adversaires? De là vient que leur opinion sur la grâce de Dieu n'est formulée que d'une manière purement accidentelle dans quelques passages de leurs écrits. Au contraire, ils insistent longuement sur toutes les erreurs qu'ils reprochent aux ennemis de l'Eglise, sur les exhortations à la pratique de certaines vertus qui constituent le culte du Dieu vivant et véritable et nous donnent droit à la vie éternelle et au bonheur suprême. D'ailleurs, la multiplicité de leurs prières nous révèle suffisamment ce qu'ils pensaient de la puissance de la grâce, car ils n'auraient pas demandé à Dieu ce qu'il nous ordonne de faire, s'ils n'avaient pas été persuadés que c'est Dieu lui-même qui nous accorde la grâce de faire ce qu'il nous commande.

28. Disons toutefois que ceux qui veulent s'approprier les opinions et les maximes des commentateurs doivent préférer à tous ces auteurs ce livre même de la Sagesse où nous lisons : « Il a été ravi par la mort, de crainte que la malice ne changeât son intelligence ». N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'ont fait dès les temps apostoliques ces illustres docteurs qui, en citant ce livre, le regardaient comme un oracle divin? Le bienheureux Cyprien, pour exalter le bienfait d'une mort prématurée, déclare hautement que sortir de cette vie dans laquelle on peut pécher, c'est être arraché aux dangers de pécher. Voici quelques-unes de ses paroles : « Pourquoi n'embrasseriez-vous pas avec joie ce qui va vous réunir à Jésus-Christ, vous assurer la réalisation des promesses de Jésus-Christ; pourquoi ne pas vous féliciter d'échapper pour toujours à l'empire du démon? » Nous lisons ailleurs : « La mort arrache les enfants aux dangers d'un âge passionné ». Et ailleurs : « Pourquoi ne pas nous presser d'accourir, là où il nous sera donné de voir notre patrie, et de saluer nos parents? Là nous attend la multitude chérie de nos parents, de nos frères, de nos enfants; cette troupe heureuse nous appelle de ses vœux, car, pendant qu'elle est assurée de son bonheur, elle est encore inquiète de notre salut ». Ces paroles éclairées des brillantes lumières de la foi catholique nous enseignent éloquemment que jusqu'à notre mort nous avons à craindre les tentations et les dangers de péché; tandis que la mort mettra un terme à nos alarmes. Du reste; lors même que nous, n'aurions pas le témoignage de cet illustre martyr, quel doute en cette matière

pourrait concevoir un chrétien ? Qu'un homme tombé dans le péché, et que la mort vienne le saisir en cet état et le livrer sans défense aux châtimens qu'il mérite, ne trouverait-il pas qu'il lui eût été bien avantageux de mourir et d'être arraché à ce lieu d'épreuves avant de tomber dans le péché ?

29. Ainsi donc, à moins de vouloir s'obstiner dans une discussion par trop téméraire; on doit regarder comme résolue la question soulevée par ces paroles : « Il a été ravi par la mort, dans la crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence ». Par conséquent, ce livre de la Sagesse qui est lu depuis la plus haute antiquité dans l'Eglise de Jésus-Christ, et dans lequel nous trouvons ces paroles, ne doit pas être rejeté avec mépris, parce qu'il condamne la prétention de ceux qui, se fondant sur les mérites de l'homme; s'attaquent à l'essence même de la grâce de Dieu. Cette grâce se révèle surtout dans les enfants, dont les uns meurent après avoir été baptisés, et les autres sans baptême, comme pour faire briller d'une manière plus éclatante la miséricorde et la justice; miséricorde purement gratuite, et justice légitime; supposons, en effet, que les hommes soient jugés selon les mérites de leur vie, non pas selon les mérites réellement acquis dans une existence dont ils n'ont pas joui, mais selon les mérites qu'ils auraient acquis s'ils avaient vécu, quel avantage aurait trouvé dans la mort celui qui a été ravi dans la crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence. Où serait le malheur pour ceux qui, au lieu de mourir avant leur chute, mourraient après être tombés dans le péché mortel? Est-il chrétien qui osât tenir un semblable langage !

339

J'en conclus que nos frères qui luttent avec nous pour la foi catholique contre l'erreur pernicieuse des Pélagiens, devraient comprendre qu'en soutenant eux-mêmes que la grâce nous est donnée selon nos mérites, ils acceptent par le fait ce qui constitue le fondement même de cette hérésie ; ils dépouillent de toute sa valeur cette maxime véritable, et de tout temps professée par la religion chrétienne : « Il a été ravi par la mort; dans la crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence », et enfin, de conclusion en conclusion, ils se voient réduits à admettre cette conséquence bien propre à révolter les plus simples notions du sens commun, à savoir que les morts sont jugés d'après les oeuvres qu'ils auraient accomplies, si la vie pour eux se fût prolongée. Par conséquent, elle brave toutes les dénégations possibles, cette doctrine par laquelle nous affirmons que la grâce de Dieu ne nous est point donnée selon nos mérites; et tout ce que les hommes les plus habiles peuvent opposer à cette doctrine, doit être rejeté comme une erreur, et couvert du plus profond mépris.

[Haut du document](#)

CHAPITRE XV. L'HUMANITÉ DE JÉSUS-CHRIST PRÉDESTINÉE GRATUITEMENT.

30. Mais le prédicateur par excellence de la prédestination et de la grâce, c'est le Sauveur lui-même, le souverain Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ Dieu et homme. Regardons la nature humaine qu'il a revêtue, et voyons par quels mérites antérieurs de ses oeuvres ou de sa foi elle a obtenu cet insigne privilège. Je demande la réponse à cette question : Cette humanité unie au Verbe coéternel au Père, de manière à ne former qu'une seule personne avec le Fils unique de Dieu, par quoi et comment avait-elle mérité cette faveur ? Quel bien avait-elle accompli avant l'Incarnation ? Qu'avait-elle fait, qu'avait-elle cru, qu'avait-elle demandé, pour qu'elle méritât d'être élevée à un si

haut degré de gloire? N'est-ce point par faction directe et immédiate du Verbe lui-même, que cette humanité a été formée et unie au Fils unique de Dieu? N'est-ce point le Fils unique de Dieu qu'a conçu la Vierge pleine de grâce? N'est-ce point par une faveur spéciale de Dieu, et sans que là chair n'eût aucune part, que le Fils de Dieu est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie? Était-il à craindre qu'avec l'âge cette humanité péchât par l'abus de son libre arbitre? Ou bien dira-t-on que sa volonté n'était pas libre, quand au contraire il faut proclamer qu'elle était d'autant plus libre qu'elle ne pouvait devenir l'esclave du péché?

Ce sont là tout autant de prodiges qui s'imposent à notre admiration; et devant ces prodiges, et beaucoup d'autres encore conférés à la nature humaine, c'est-à-dire à une nature qui était la nôtre, pouvons-nous dire qu'ils étaient la conséquence de mérites propres et antérieurs? Que, notre adversaire réponde à Dieu, s'il l'ose, et lui dise: Pourquoi n'est-ce point moi qui ai été favorisé de la sorte? Après avoir reçu cette réponse: « O homme, qui êtes-vous donc pour oser répliquer à Dieu (1) », qu'il insiste, qu'il porte plus loin encore son impudence, et qu'il dise: Que signifient ces mots: « O homme, qui êtes-vous donc »? Moi qui entends, ne suis-je pas de la même nature que celui dont je parle, et pourquoi dès lors ne suis-je pas ce qu'il était lui-même? C'est la grâce sans doute qui l'a fait si grand. Mais pourquoi la grâce est-elle si différente, là où la nature est la même? Assurément Dieu ne saurait faire acception de personnes (2). — Un tel langage ne serait-il point une véritable folie?

31. Qu'il apparaisse donc dans toute sa grandeur Celui qui est la source même de la grâce, et qu'il nous montre comment cette grâce se répand dans tous ses membres selon la mesure de chacun. C'est par cette grâce que tout homme devient chrétien par le commencement de la foi, comme c'est par elle que dès le commencement cette nature humaine s'est unie au Verbe dans la personne de Jésus-Christ. Le chrétien renaît du Saint-Esprit, comme Jésus-Christ est né de ce même Esprit; c'est le Saint-Esprit qui nous donne la rémission de nos péchés, comme c'est lui qui a conféré à l'humanité en Jésus-Christ l'exemption absolue de tout péché. Or, Dieu avait infailliblement prévu qu'il en agirait ainsi. Et telle est à proprement parler la prédestination des saints; prédestination qui revêt tant de splendeur dans le saint des saints, et qui ne saurait être l'objet d'aucun doute pour ceux qui

1. Rom. IX, 20. — 2. Coloss. III, 25.

340

ont la véritable intelligence des oracles de la vérité. En effet, nous voyons hautement proclamée la prédestination du Seigneur de la gloire, en tant que le Fils de Dieu s'est fait homme. En tête de ses Epîtres, le Docteur des nations s'écrie: « Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat, séparé pour annoncer l'Evangile de Dieu, qu'il avait promis auparavant par ses Prophètes dans les saintes Ecritures, touchant son Fils qui lui est né selon la chair du sang de David, qui a été prédestiné Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sanctification, par la résurrection d'entre les morts (1) ». Jésus a donc été prédestiné de telle sorte que celui qui devait être le fils de David selon la chair, devint avec puissance le Fils de Dieu selon l'Esprit de sanctification; car il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Tel est donc le mystère ineffable de l'incarnation du Verbe Dieu; mystère en vertu duquel une seule et même personne est en même temps Fils de Dieu et fils de l'homme: fils de l'homme, puisqu'il a réellement revêtu notre humanité, et fils de Dieu, puisque Celui qui s'est fait homme, est réellement le Fils unique de Dieu, et qu'en Dieu il y a, non pas Quaternité, mais Trinité. Cette nature humaine revêtue par le Verbe, a donc été prédestinée à un tel degré de gloire et d'élévation qu'il lui fut absolument impossible de monter plus haut; de même que la nature divine a tellement épuisé toute la mesure des humiliations, qu'il lui fut impossible de descendre plus bas, qu'en revêtant la nature humaine avec la faiblesse de la chair jusqu'à la mort de la croix.

De même donc que Jésus seul a été prédestiné pour devenir notre chef, de même nous avons été prédestinés en grand nombre pour devenir ses membres. Qu'ici se taisent Mous les mérites humains, car ils ont péri par Adam, et que la grâce de Dieu règne par Jésus-Christ Notre-Seigneur, le Fils unique de Dieu, le seul Seigneur et Maître. Celui qui trouvera dans notre chef des mérites antérieurs pour nécessiter cette admirable génération, libre à lui de chercher en nous, qui sommes ses membres, des mérites antérieurs pour nécessiter notre régénération miraculeuse et multipliée. Si la nature humaine en Jésus-Christ a été étrangère à toute obligation du péché; si elle est née du Saint-Esprit et

1. Rom. I, 1-4.

de la Vierge Marie, c'est par une grâce absolument gratuite, et non en vertu d'une dette rigoureuse. De même quand il nous est donné de renaître de l'eau et du Saint-Esprit, ce n'est point un salaire qui nous est accordé, mais une grâce absolument gratuite qui nous est faite. Et si la foi nous a conduits au bain de la régénération, gardons-nous de penser que nous ayons donné nous-mêmes les premiers quelque chose, de manière à mériter en retour la régénération salutaire; car celui qui nous a donné Jésus-Christ, en qui nous croyons, nous a aussi donné de croire en Jésus-Christ; celui qui a fait Jésus le prince et le consommateur de la foi, établit également sur Jésus, pour les hommes, le commencement et la perfection de la foi. N'est-ce point en ce sens que, dans l'épître aux Hébreux, il est appelé l'auteur et le consommateur de notre foi (1) ?

[Haut du document](#)

CHAPITRE XVI. LES DONS ET LA VOCATION DE DIEU SONT SANS REPENTANCE.

32. Les nombreux enfants qu'il a prédestinés, Dieu les appelle à devenir les membres de son Fils unique prédestiné. Toutefois, il ne s'agit pas ici de cette vocation comme était celle de ces convives qui, ayant été appelés, refusèrent de se rendre au festin nuptial (2); telle fut aussi la vocation de ces Juifs pour qui Jésus crucifié est un scandale; telle la vocation de ces Gentils, pour qui Jésus crucifié est une folie. La vocation dont je parle est celle qui est particulière aux prédestinés et qui nous est signalée par l'Apôtre, quand il déclare qu'aux Juifs appelés et aux Grecs il prêché Jésus-Christ vertu de Dieu et sagesse de Dieu. Voici ses propres paroles : « A ceux mêmes qui sont appelés (3) » ; n'est-ce point dire clairement que les autres n'étaient pas appelés; n'est-ce point proclamer qu'il est une vocation particulière à ceux qui sont appelés selon le décret, à ceux que Dieu a connus par sa prescience et qu'il a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils (4)? C'est en parlant de cette vocation que le même Apôtre disait: « Non à cause de leurs oeuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il fut dit à la mère : L'aîné sera assujéti au

1. Hébr. XII, 2. — 2. Luc, XIV, 16-20. — 3. I Cor. I, 23, 24. — 4. Rom. VIII, 28, 29.

plus jeune (1) ». Dit-il : Non à cause de leurs oeuvres, mais à cause de leur foi ? Il exclut positivement la foi comme les oeuvres, pour rapporter tout à Dieu. « Par la volonté de celui qui appelle », non pas d'une vocation quelconque, mais d'une vocation qui donne la foi.

33. Cette vocation est également désignée par ces paroles : « Les dons et la

vocation de Dieu sont sans repentance ». Du reste, un peu d'attention suffira pour nous en convaincre. En effet, l'Apôtre venait de dire : « Je ne veux pas, mes Frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux. Or, une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement jusqu'à ce que la plénitude des Gentils entrera dans l'Eglise. Après quoi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Il sortira de Sion un libérateur qui bannira l'impiété de Jacob, et c'est là l'alliance que je fais avec eux, lorsque j'aurai effacé leurs péchés ». Aussitôt il ajoute ces paroles, qu'on ne saurait trop approfondir : « Il est vrai que, selon l'Évangile, ils sont maintenant ennemis à cause de vous, mais selon l'élection ils sont très-aimés, à cause de leurs pères (2) ». « Il est vrai que, selon l'Évangile, ils sont maintenant ennemis à cause de vous » ; ces paroles ne signifient-elles pas que leur inimitié, sous l'inspiration de laquelle ils ont crucifié Jésus-Christ, a été d'une extrême utilité pour l'Évangile, comme nous en avons la preuve sous les yeux ? Cette inimitié entraine donc dans les desseins de Dieu, qui sait tirer le bien du mal ; non pas en ce sens que les vases de colère lui procurent directement aucun avantage, mais en ce sens que les vases de miséricorde recueillent le fruit du bon usage que Dieu sait faire des méchants. Quoi de plus formel que cette proposition de l'Apôtre : « Il est vrai que, selon l'Évangile, ils sont maintenant ennemis à cause de vous ? »

Ainsi donc les méchants ont le pouvoir de pécher ; mais quant à obtenir tel ou tel résultat par leur péché, ceci n'est plus en leur pouvoir, mais uniquement au pouvoir de Dieu, qui sépare les ténèbres et les fait servir à ses fins. C'est ainsi que, même en résistant à la volonté de Dieu, les méchants ne peuvent pas empêcher que la volonté de Dieu

1. Rom. IX, 12, 13. — 2. Id. XI, 25-29.

s'accomplisse. Nous lisons dans les Actes des Apôtres que, à peine rendus à la liberté, les Apôtres se présentèrent à l'assemblée des fidèles et leur racontèrent tout ce qui leur avait été dit par les prêtres et par les vieillards. Aussitôt la foule tout entière de s'écrier en s'adressant à Dieu : « Seigneur, c'est vous qui avez fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment ; c'est vous qui avez dit par la bouche de notre père, de votre serviteur David : Pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont-ils tramé de vains complots ? les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont assemblés contre le Seigneur et contre son Christ. Voici donc que réellement les Juifs se sont assemblés dans cette ville contre Jésus que vous avez oint ; Hérode, Pilate et le peuple d'Israël se sont ligués pour réaliser ce que votre main toute-puissante et vos décrets éternels avaient résolu (1) ». C'est bien là l'explication de cette parole : « Il est vrai que, selon l'Évangile, ils sont maintenant ennemis à cause de vous ». Ce que la main et les décrets éternels de Dieu avaient résolu de faire par l'organe des Juifs révoltés, c'est ce qui était nécessaire à l'Évangile à cause de nous.

Mais que signifient donc les paroles suivantes : « Selon l'élection, ils sont très-aimés à cause de leurs pères ? » Ces ennemis qui ont péri dans leurs inimitiés, et ceux de la même nation qui périssent encore dans leur haine contre Jésus-Christ, seraient-ils donc élus et bien-aimés ? Non, certes, et ce serait le comble de la folie de le soutenir. Toutefois ces deux expressions en apparence contradictoires, ennemis et aimés, quoique ne pouvant s'appliquer aux mêmes hommes et en même temps, peuvent s'appliquer néanmoins à la nation des Juifs et à la même race charnelle d'Israël ; car, parmi eux, s'il en est qui s'obstineront dans le mal, il en est d'autres que Dieu bénira dans sa miséricorde. C'est la pensée que l'Apôtre formulait un peu plus haut, quand il disait : « Israël n'a point trouvé ce qu'il cherchait » ; et encore : « Les autres ont été aveuglés » ; il s'agit de ceux qui sont ennemis à cause de nous » . Et puis ceux-là seuls l'ont trouvé, qui ont été choisis de Dieu » ; il s'agit évidemment de ceux qui sont aimés à cause de leurs pères » ;

1. Act. IV, 24-28.

car c'est à leurs pères que les promesses ont été faites : « Les promesses », dit l'Apôtre, « ont été faites à Abraham et à sa race (1) ». Tel est l'olivier franc sur lequel a été greffé l'olivier sauvage des nations.

Or, nous devons retrouver partout cette élection selon la grâce, et non selon les mérites, car « Dieu a sauvé ceux qu'il s'était réservés selon l'élection de sa grâce (2) » : Cette élection s'est réalisée pour les uns, tandis que les autres ont été aveuglés. C'est en vertu de cette élection que les Israélites ont été aimés à cause de leurs pères. Ils avaient été appelés; non pas de cette vocation générale dont il est dit : « Beaucoup sont appelés (3) », mais de cette vocation qui est spéciale aux élus. Voilà pourquoi l'Apôtre avait à peine prononcé ces paroles : « Selon l'élection, ils sont très-aimés à cause de leurs pères », qu'il s'empresse d'ajouter : « Car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance », c'est-à-dire absolument fixes et immuables. Tous ceux qui sont compris dans cette vocation sont les enfants dociles de Dieu. D'un autre côté, aucun d'eux n'a le droit de dire : J'ai cru, et c'est par là que j'ai mérité cette vocation, car Dieu l'a d'abord prévenu dans sa miséricorde, et il n'a été appelé que pour croire. En effet, tous les enfants dociles de Dieu viennent au Fils; s'ils ont entendu et appris du Père, n'est-ce point par le Fils, qui nous dit sans détour : « Tous ceux qui ont entendu et appris du Père viennent à moi ? » D'un autre côté, aucun de ces derniers ne périt, car, tout ce que le Père lui a donné, le Sauveur n'en perdra rien (4). Par conséquent, tous ceux qui sont appelés selon le décret seront sauvés, et aucun d'eux ne périra. De là ces paroles : « Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas des nôtres; car s'ils eussent été des nôtres, ils fussent demeurés avec nous (5) ».

[Haut du document](#)

CHAPITRE XVII. C'EST DIEU QUI LE PREMIER CHOISIT LES HOMMES.

34. Faisons-nous donc une juste idée de cette vocation qui fait les élus; non pas les élus parce qu'ils ont cru, mais les élus afin qu'ils croient. Le Seigneur nous la fait suffisamment entrevoir; quand il dit : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi

1. Gal. III, 16. — 2. Rom. XI, 17, 5. — 3. Matt. XX, 16. — 4. Jean, VI, 45, 39. — 5. I Jean, II, 19.

qui vous ai choisis (1) ». Si donc ils étaient élus parce qu'ils avaient cru, n'est-ce pas eux d'abord qui l'avaient choisi en croyant en lui, afin de mériter d'être choisis à leur tour ? Or, cette interprétation n'est pas possible en présence de ces paroles : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis ». Sans doute ils l'ont choisi quand ils ont cru en lui. Que signifient donc ces paroles : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis ? » Elles signifient clairement qu'ils ne l'ont pas choisi afin qu'il les choisît à son tour, mais que lui-même les a d'abord choisis afin qu'à leur tour ils le choisissent. Et en effet, sa miséricorde les a prévenus (2) selon la grâce, et non pas selon leurs mérites acquis. Il les a donc choisis du sein de la multitude pendant son séjour sur la terre, mais il les avait déjà élus en lui-même avant la formation du monde. Telle est cette immuable vérité de la prédestination et de la grâce.

Écoutons l'Apôtre : « Comme il nous a choisis en lui-même avant la formation du monde (3) ». Si ces paroles signifient que Dieu a connu par avance ceux qui croiraient en lui, sans que lui-même dût les rendre croyants; il faut reconnaître que le Sauveur proteste hautement contre cette prescience, quand il s'écrie : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui d'abord vous ai choisis »; n'est-ce point affirmer que Dieu a fait autre chose que de connaître par avance ceux qui devaient d'abord le choisir, afin de mériter d'être choisis par lui ? Dès avant la formation du monde, ils ont donc été élus de cette prédestination, dans laquelle Dieu sait par avance quelles seront ses propres oeuvres; mais s'il s'agit de l'événement même, ils ont été choisis du sein de la multitude par cette vocation qui n'est de la part de Dieu que l'accomplissement de ce qu'il a prédestiné en lui-même.

En effet, ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés, mais de cette vocation selon le décret éternel; ceux-là seulement qu'il a prédestinés, il les a appelés; et ceux-là seulement qu'il a appelés, il les a justifiés; et enfin, ceux qu'il a glorifiés, ce sont ceux-là seulement qu'il prédestinés, appelés et justifiés (4); et tout cela en vue d'un bonheur qui n'aura pas de fin. Dieu a donc élu les fidèles, mais pour les

1. Jean, XV, 16. — 2. Ps. LVIII, 11. — 3. Eph. I, 4. — 4. Rom. VIII, 30.

343

rendre fidèles, et non point parce qu'ils l'étaient déjà. Écoutons l'apôtre saint Jacques : « Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étaient pauvres en ce monde pour les rendre riches dans la foi et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment (1)? » Ainsi donc, en les choisissant, il les fait en même temps riches dans la foi et héritiers de son royaume. Il les choisit pour opérer en eux ce qui fait le caractère de ses élus. Après avoir entendu ces paroles du Sauveur : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis », qui donc oserait dire encore que les hommes croient afin qu'ils soient choisis, quand au contraire ils sont choisis afin qu'ils croient, autrement il faudrait accuser de mensonge le Sauveur quand il s'écrie : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis » ; ce qui prouve clairement que ce ne sont pas les hommes qui les premiers choisissent le Seigneur.

[Haut du document](#)

CHAPITRE XVIII. DIEU NOUS A CHOISIS AFIN QUE NOUS FUSSIONS SAINTS ET IMMACULÉS.

35. Écoutons maintenant l'apôtre saint Paul : « Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel, ainsi qu'il nous élus en lui avant la création du monde par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints et irrépréhensibles devant ses yeux. Il nous a prédestinés par un effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfants adoptifs par Jésus-Christ, afin que la louange et la gloire en soit donnée à sa grâce, par laquelle il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé, dans lequel nous trouvons la rédemption en son sang et la rémission de nos péchés, selon les richesses de sa grâce, qu'il a répandue sur nous avec abondance en nous remplissant d'intelligence et de sagesse, pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, fondé sur sa bienveillance, par laquelle il avait résolu en lui-même que les temps qu'il avait

ordonnés étant accomplis, il réunirait tout en Jésus-Christ, tant ce qui est dans le ciel que ce qui est sur la terre. C'est aussi en lui que la

1. Jacq. II, 5.

vocation nous est échue comme par sort, ayant été, prédestinés par le décret de celui qui fait toutes choses selon, le dessein et le conseil de sa volonté, afin que nous fussions pour sa louange et pour sa gloire (1) ». Devant un langage aussi formel, peut-on douter encore de la vérité que nous soutenons? Dieu a choisi en Jésus-Christ les membres de ce même Jésus-Christ dès avant la formation du monde; comment donc a-t-il choisi des hommes qui n'existaient pas encore, si de n'est par la prédestination elle-même? Il nous a choisis en nous prédestinant. Choisirait-il les impies et les impudiques? Qu'on demande quels sont ceux que Dieu choisit, les impies ou les saints et les justes; la réponse se ferait-elle attendre, et n'affirmerait-on pas sur-le-champ que l'élection divine est tombée sur les saints et les justes?

36. « Dieu », dit Pélage, « connaissait à l'avance ceux qui seraient saints et purs par le libre arbitre de leur volonté; voilà pourquoi, dans sa prescience infinie, il les a choisis avant la formation du monde, parce qu'il savait ce qu'ils seraient. Il les a choisis », continue-t-il, « avant qu'ils ne fussent, les prédestinant à devenir ses enfants, parce qu'il savait par avance qu'ils seraient saints et immaculés; ce n'est point lui qui les a rendus ou les rendra tels, mais il a prévu qu'ils le seraient ». Etudions donc les paroles de l'Apôtre, et voyons si Dieu, dès avant la formation du monde, nous a choisis parce que nous devons être saints et justes, ou bien s'il nous a choisis afin que nous le devenions . « Béni soit Dieu », dit-il, « le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel, ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que nous fussions saints et irrépréhensibles ». « Afin que nous fussions », dit-il, et non pas parce que nous étions. Cette conclusion est de toute évidence; nous devons être saints et irrépréhensibles parce qu'il nous a choisis lui-même, nous prédestinant à devenir tels par l'efficacité de sa grâce. Voilà pourquoi « il nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel, comme il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que nous fussions saints et

1. Eph. I, 3-12.

344

irrépréhensibles, nous ayant prédestinés par un effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfants adoptifs en Jésus-Christ».

Maintenant voyez ce qui suit : « Il nous a prédestinés par un effet de sa bonne volonté », afin que nous ne fussions pas tentés d'attribuer à notre propre volonté ce grand bienfait de la grâce. C'est aussi dans cette même volonté et cette même grâce « qu'il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé ». C'est donc par sa grâce qu'il nous a rendus gracieux à ses yeux, comme c'est par sa justice qu'il nous a justifiés. Jésus-Christ, dit-il, « en qui nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission de nos péchés, selon les richesses de sa grâce, qu'il a répandue sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence et de sagesse pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, fondé sur sa propre bienveillance ». C'est dans le mystère de sa volonté qu'il a déposé les richesses de sa grâce, selon sa bonne volonté, et non pas selon la nôtre, car la nôtre ne peut être bonne que quand elle est aidée à le devenir par la volonté même de Dieu. Or, c'est par cette bonne volonté qu'il avait résolu en lui », c'est-à-dire en son Fils bien-aimé, « que les temps qu'il avait ordonnés étant accomplis, il rétablirait tout en Jésus-Christ, tant ce qui est dans le ciel que ce qui est sur la terre. C'est aussi en lui que la vocation nous est échue comme par le sort, ayant été prédestinés par le décret de celui

qui fait toutes choses selon le dessein et le conseil de sa volonté, afin que nous soyons pour lui un sujet de gloire et de louange ».

37. Un examen approfondi de chacune de ces paroles nous conduirait trop loin. Il suffit que l'oracle de l'Apôtre nous apparaisse comme la justification manifeste de cette grâce, à la gratuité de laquelle nos adversaires opposent les mérites personnels de l'homme, comme si l'homme donnait le premier et méritait ainsi de recevoir à son tour. Or, il est certain que Dieu nous a choisis en Jésus-Christ avant la formation du monde, nous prédestinant à devenir ses enfants adoptifs; non pas en ce sens que nous devons par nous-mêmes nous rendre saints et immaculés, mais en ce sens que nous avons été choisis et prédestinés pour devenir saints et immaculés.

D'un autre côté, comme cette élection et cette prédestination sont de la part de Dieu l'oeuvre parfaitement libre de sa volonté, si l'homme a le droit de se glorifier, ce n'est point dans sa volonté, mais uniquement dans la volonté de Dieu. En effet, le Seigneur, pour nous combler de ses dons, n'a consulté que les.. richesses de sa grâce et sa bienveillance infinie, personnifiée dans son Fils bien-aimé, en qui nous sommes élus et prédestinés selon le décret éternel de celui qui opère en nous. toutes choses, et même le vouloir (1). Or, s'il agit ainsi à notre égard, c'est selon le décret de sa volonté, afin que nous devenions les témoins et les instruments de sa gloire. De là, ce cri sans cesse répété : « Que personne ne se glorifie dans l'homme (2) », ni par conséquent en lui-même; mais « que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur (3) », afin que nous soyons les témoins et les instruments de sa gloire. Dieu, dès lors, opérons en nous selon son décret, afin que nous soyons les témoins et les instruments de sa gloire, c'est-à-dire saints et immaculés, car c'est dans ce but qu'il nous a appelés et prédestinée avant la formation du monde. Par suite de ce décret, nous devons regarder comme sou oeuvre propre la vocation des élus, au bien desquels il fait tourner toutes choses; car c'est selon son décret qu'ils ont été appelés (4), et les dons et la vocation de Dieu sont sans repentante.

[Haut du document](#)

CHAPITRE XIX. DIEU OPÈRE EN NOUS LE COMMENCEMENT MÊME DE LA FOI.

38. Ceux de nos frères dont nous nous occupons en ce moment, nous diront peut-être que l'erreur des Pélagiens se trouve pleine ment réfutée par ce témoignage dans lequel l'Apôtre déclare que nous avons été choisis en Jésus-Christ et prédestinés avant la formation du monde, afin que nous fussions saints et immaculés à ses yeux dans la charité de Jésus-Christ. De leur côté, ils soutiennent que, « après avoir reçu les préceptes divins, nous pouvons, par nos propres forces et par notre libre arbitre, nous rendre saints et immaculés à ses yeux dans la charité; et parce que cette heureuse disposition de notre part était connue de Dieu par sa prescience infinie, voilà pourquoi, dès avant la

1. Philipp. II, 13. — 2. I Cor. III, 21. — 3. Id. I, 31. — 4. Rom. VII, 28.

formation du monde, il nous a choisis et prédestinés en Jésus-Christ ». Or, l'Apôtre dit clairement que si nous avons été élus et prédestinés, ce n'est nullement parce que Dieu prévoyait que nous serions saints et immaculés, mais afin de nous rendre tels par l'élection même de la grâce dont il nous a gratifiés dans son Fils bien-aimé. Quand donc

il nous a prédestinés, il a connu par avance ce qu'il ferait en nous, c'est-à-dire qu'il nous rendrait saints et immaculés. Ce raisonnement de l'Apôtre réfute donc de la manière la plus péremptoire l'erreur de Pélagé.

Mais, disent nos semi-pélagiens, nous soutenons « que Dieu n'a prévu en nous autre chose que la foi par laquelle nous commençons à croire, et c'est dans cette simple prévision que, dès avant la formation du monde, il nous a choisis et prédestinés afin que, par son action et par sa grâce, nous fussions saints et immaculés ». Qu'ils méditent donc ces autres paroles du même Apôtre : « C'est aussi en lui que nous avons obtenu la vocation comme par sort, ayant été prédestinés par le décret de celui qui a fait toutes choses, selon le décret et le conseil de sa volonté ». Celui qui fait toutes choses, fait donc aussi que nous commençons à croire. Cette vocation dont il est parlé, n'est-ce pas celle dont il est dit : « Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance (1) »; et encore: « Non à cause de leurs oeuvres, mais par la volonté de celui qui appelle (2)? » Ne pouvait-il pas dire : Sinon par leurs oeuvres, du moins par leur foi? Enfin la foi elle-même n'a pu précéder cette élection dont le Sauveur nous dit : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis (3) ». En effet, Dieu nous a choisis non point parce que nous avons cru, mais afin que nous croyions; car autrement le premier choix aurait été fait par nous, et, ce qu'à Dieu ne plaise, de la part de Jésus-Christ ce serait une erreur de dire : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis ». De même nous sommes appelés, non point parce que nous avons cru, mais afin que nous croyions; cette vocation, qui est sans repentance, a précisément pour effet de nous amener à la foi. Du reste, je me suis expliqué longuement sur ce point, et toute répétition serait inutile.

1. Rom. XI, 29. — 2. Id. IX, 12. — 3. Jean, XV, 16.

39. Enfin l'Apôtre termine l'exposition de sa doctrine, en rendant grâces à Dieu pour ceux qui ont cru; non point précisément parce que l'Évangile leur a été annoncé, mais parce qu'ils ont cru. Voici ses paroles : « En qui vous avez aussi espéré, vous qui, après avoir entendu la parole de vérité, l'Évangile de votre salut, et y avoir cru, avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint qui avait été promis, qui est le gage de notre héritage jusqu'à la parfaite délivrance du peuple que Jésus-Christ s'est acquis pour la louange de sa gloire. C'est pourquoi, ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jésus, et votre amour envers tous les saints, je ne cesse point de rendre à Dieu des actions de grâces pour vous (1) ». La foi que les Ephésiens avaient donnée à la prédication de l'Évangile était toute nouvelle, et dès que l'Apôtre a connu cette foi, il en rend grâces à Dieu. S'il rendait grâces à un homme d'un bienfait qu'il saurait ou qu'il croirait n'avoir pas été rendu, une telle conduite ne serait plus une action de grâces, mais une flatterie ou une pure dérision. « Ne vous y trompez pas, on ne se moque point de Dieu (2) »; le commencement même de la foi est un don de Dieu, car autrement l'action de grâces rendue à Dieu par l'Apôtre ne serait qu'une ironie et un mensonge. Quoi donc? N'est-ce pas de ce commencement de la foi que l'Apôtre rend grâces à Dieu dans son épître aux Thessaloniens ? Écoutons-le : « C'est pourquoi, nous aussi, nous rendons à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme étant la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu qui agit en vous et en qui vous croyez (3) ». De quoi donc l'Apôtre rend-il grâces à Dieu ? N'est-ce point là une folie et un mensonge, si Dieu n'a pas fait ce dont Paul le remercie? Et comme ce ne saurait être ni une folie ni un mensonge, c'est donc Dieu qui est réellement l'auteur de ce dont l'Apôtre le remercie; c'est par un don de Dieu que les Thessaloniens, après avoir entendu la parole de Dieu prêchée par les Apôtres, ont reçu cette parole, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de

1. Eph. I, 13-16. — 2. Gal. VI, 7. — 3. I Thess. II, 13.

Dieu. Dieu agit donc dans le coeur des hommes, par cette vocation selon le décret, et dont nous avons longuement parlé ; grâce à cette vocation, ils n'entendent pas en vain la parole de Dieu , mais après avoir entendu l'Évangile, ils se convertissent et ils croient , parce qu'ils regardent cette parole comme étant véritablement, non point la parole des hommes, mais la parole de Dieu.

[Haut du document](#)

CHAPITRE XX. DIEU AGIT SURTOUT EN VUE DE NOTRE BONHEUR ÉTERNEL.

40. Que le commencement de la foi dans les hommes soit un don de Dieu, c'est ce qui résulte clairement de ces paroles de l'Apôtre aux Colossiens : « Persévérez et veillez dans la prière, en l'accompagnant d'actions de grâces ; priez aussi pour nous, afin que, Dieu nous ouvre une entrée pour prêcher sa parole et pour annoncer le mystère de Jésus-Christ pour lequel je suis dans les liens, et que je le découvre aux hommes comme je dois le leur découvrir (1) ». Comment donner une entrée à la parole, si ce n'est en Ouvrant les sens de l'auditeur afin qu'il croie, et qu'après avoir ainsi reçu le commencement de la foi, il embrasse avec ardeur tous les enseignements propres à fonder l'édifice d'une salutaire doctrine ? au contraire, si son coeur se forme par l'incrédulité , il réprouvera et rejettera ce qu'il lui sera donné d'entendre. De là ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens : « Je demeurerai à Ephèse jusqu'au jour de la Pentecôte ; car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte et il s'y élève contre moi plusieurs ennemis (2) ». Ce langage signifie clairement que la prédication de l'Apôtre avait converti à la foi un grand nombre d'hommes, tandis que beaucoup d'autres s'étaient posés en adversaires de cette même foi , selon cette parole du Sauveur : « Personne ne vient à moi qu'il n'en ait reçu la grâce de mon Père (3) » ; et encore : « Il vous a été donné de connaître le mystère du royaume des cieux ; tandis que les autres n'ont pas reçu cette connaissance (4) ». Par conséquent la porte est ouverte dans tous ceux à qui Dieu en a fait la grâce ; tandis, que c'est

1. Coloss. IV, 2-4. — 2. I Cor. XVI, 8, 9. — 3. Jean, VI, 66. — 4. Matt. XIII, 11.

parmi ceux à qui il ne l'a pas faite que l'on rencontre les nombreux adversaires de la foi.

41. Nous lisons également dans la seconde épître aux Corinthiens : « Etant venu à Troade pour prêcher l'Évangile de Jésus-Christ, quoique le Seigneur m'y eût ouvert une porte, je n'eus point l'esprit en repos, parce que je n'y rencontrai point mon frère Tite; je pris donc congé d'eux et me dirigeai vers la Macédoine ». De qui prit-il congé, si ce n'est de ceux qui avaient cru, et dans le coeur desquels une porte s'était ouverte à la prédication de l'Évangile? Remarquez ce qui suit : « Du reste, je rends grâce si Dieu qui nous fait toujours triompher en Jésus-Christ, et qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connaissance de son nom. Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ; soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent; aux uns une odeur de mort qui les fait mourir, et aux autres une odeur de vie qui les fait vivre ». Voilà dans quel but ces actions de grâces rendues par ce courageux soldat, par cet invincible défenseur de la grâce ; il rend grâces, parce que les Apôtre sont devant Dieu la bonne odeur de Jésus Christ, soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent sous les coups du jugement de Dieu. Comme cette pensée

pourrait dépasser les limites de certaines intelligences, il s'abaisse jusqu'à elle et s'écrie: « Qui donc est capable d'un ministère (1) ? » Mais revenons à cette porte ouverte, sous la figure de laquelle l'Apôtre nous désigne le commencement de la foi dans les auditeurs. Ces paroles : « Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour prêcher sa parole », ne prouvent-elle pas jusqu'à la dernière évidence que le commencement de la foi est un don de Dieu ? Puisque nous lui demandons ce commencement, c'est donc parce qu'il lui appartient nous l'accorder. Ce don céleste était descend sur cette teinturière de pourpre, à laquelle selon le langage des Actes des Apôtres, « Il avait ouvert l'intelligence, et elle prêta une vive attention à toutes les paroles formulées par l'Apôtre (2) ». C'est ainsi qu'elle était appelée afin qu'elle crût. Car Dieu agit comme il le veut dans le coeur des hommes,

1. II Cor. II, 12-16. — 2. Act. XVI, 14.

347

soit en leur aidant par sa grâce, soit en les frappant dans sa justice, afin que par eux s'accomplisse ce qu'il a prévu dans sa puissance et son décret éternel (1).

42. Nous appuyant sur le Livre des Rois et celui des Paralipomènes, nous avons prouvé que Dieu, quand il veut que telle chose soit faite par la libre volonté des hommes, incline lui-même cette volonté (2), et opère d'une manière aussi sûre qu'admirable le vouloir et le faire. Or, nos adversaires prétendent que cette démonstration n'a rien à faire dans le sujet qui nous occupe (3). N'est-ce pas là de leur part ne rien dire et cependant contredire? Peut-être cependant, à l'appui de leur manière de voir, vous auraient-ils donné quelque raison que vous avez cru devoir taire dans votre lettre. Quelle peut être cette raison, j'avoue que je l'ignore entièrement. Serait-ce parce que nous avons montré le Seigneur agissant dans le coeur des hommes et les amenant à la réalisation du décret porté par lui d'appeler au trône Saül et David ? Or, ils prétendraient que ces exemples ne sont ici d'aucune application, puisqu'il s'agit de choses purement temporelles, tandis que nous traitons du royaume éternel. Il suivrait de là que Dieu peut incliner les volontés humaines quand il s'agit des trônes de la terre, tandis qu'il s'abstiendrait absolument de les incliner quand il s'agit de les faire parvenir au royaume éternel. Pourtant n'ai-je pas le droit de soutenir que c'est en vue, non pas du royaume de la terre, mais du royaume du ciel, qu'il a été dit : « Inclinez mon cœur vers vos enseignements (4); le Seigneur dirige les pas de l'homme, et il voudra sa voie (5) ; c'est le Seigneur qui dispose la volonté (6); que notre Dieu soit avec nous comme il était avec nos pères; qu'il ne nous abandonne pas et ne se détourne point de nous; qu'il incline vers lui nos coeurs afin que nous marchions dans toutes ses voies (7); je leur donnerai un cœur capable de me connaître et des oreilles pour m'entendre (8); je leur donnerai un autre cœur et un esprit nouveau (9) ». Que nos adversaires écoutent ces autres paroles : « Je vous donnerai un esprit nouveau, et je ferai en sorte que vous marchiez dans mes commandements et que vous observiez mes

1. Act. IV, 28. — 2. I Rois, X, 26; I Paral, XII, 18. — 3. Lettre d'Hilaire, n. 7. — 4. Ps. CXVIII, 36. — 5. Id. XXXVI, 23. — 6. Prov. VIII, selon les Sept. — 7. III Rois, VIII, 57, 58. — 8. Baruch. II, 31. — 9. Ezéch. XI, 19.

préceptes (1); les pas de l'homme sont dirigés par le Seigneur, comment donc un simple mortel peut-il comprendre ses voies (2) ? Tout homme se croit juste, mais c'est Dieu qui dirige les coeurs (3); tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle ont embrassé la foi (4) ». Qu'ils méditent enfin tous les autres passages que je ne puis citer, et qui prouvent clairement que Dieu prépare et conduit la volonté des hommes au royaume des cieux et à la vie éternelle. D'ailleurs ne serait-ce pas le comble de l'absurdité de croire que Dieu dispose les volontés des hommes à la possession des royaumes de la terre, tandis que

pour la possession du royaume des cieux l'homme seul a sur sa propre volonté un empire absolu ?

[Haut du document](#)

CHAPITRE XXI. CONCLUSION.

43. J'ai longuement insisté sur le sujet qui nous occupe, j'ai formulé tous les arguments qui m'ont paru les plus capables de produire la conviction dans les esprits, et cependant je crois sentir que tous ne sont pas encore pleinement persuadés, et que plusieurs ne sont pas encore satisfaits. Il ne me reste donc plus qu'à réclamer leur indulgence ; car nous nous sommes vus engagés dans une question jusque-là fort peu connue. Dans nos précédents ouvrages, nous croyions avoir prouvé par des témoignages aussi nombreux qu'irréfutables que la foi est un don de Dieu. Or, il est arrivé qu'aux yeux de certains adversaires ces mêmes témoignages ne prouvaient qu'une seule chose, à savoir que l'accroissement seul de la foi est un don de Dieu ; tandis que le commencement de la foi, ce premier pas de l'homme vers la religion de Jésus-Christ, ne relevait que de l'homme lui-même, n'était nullement un don de Dieu, et devenait la condition première et absolue de tous les dons que Dieu peut nous faire. Ces dons, par là même, ne sont donc pas gratuits; et s'ils ne sont pas gratuits, c'est en vain qu'on voudrait les regarder comme une grâce. Qui ne voit l'absurdité d'une telle conclusion, et pour nous l'absolue nécessité de prouver que le commencement même de la foi est un don de Dieu? Si les considérations auxquelles j'ai cru devoir me livrer paraissent trop longues à

1. Ezéch. XXXVI, 27. — 2. Prov. XX, 24. — 3. Id. XXI, 2. — 4. Act. XIII, 48.

ceux mêmes que je voulais convaincre, je suis tout disposé à agréer leurs reproches; mais du moins, malgré la longueur de cette discussion, malgré le dégoût et l'ennui qu'elle a pu inspirer à ceux qui ont l'intelligence des vérités catholiques, je demande qu'ils me rendent le témoignage d'avoir obtenu le but que je voulais atteindre, et qui consistait à prouver que le commencement de la foi est un don de Dieu, de la même manière et au même titre que la continence, la patience, la justice, la piété et les autres vertus sur lesquelles le doute ne saurait être possible. Fermons donc ici ce livre, dans la crainte que de plus longs développements ne fatiguent et n'ennuient le lecteur.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

[Haut du document](#)
